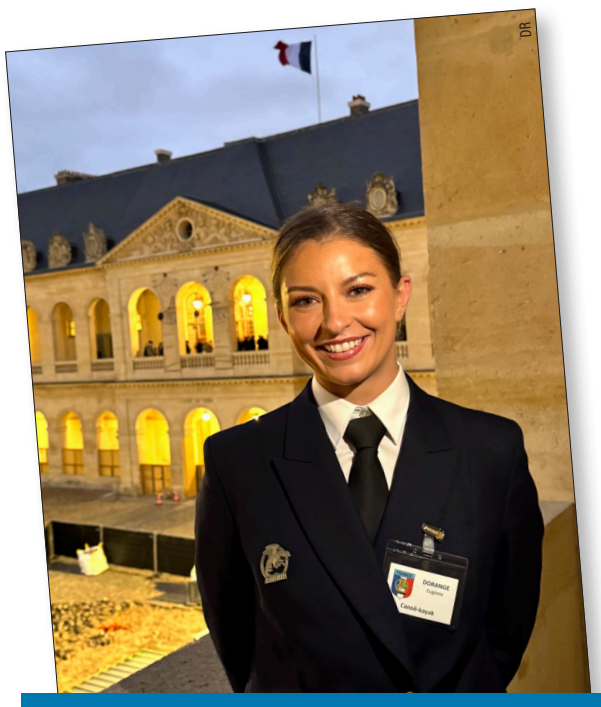
Du 16 au 22 novembre 2026 - N° 5046

le Journal du Palais

2€

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE – (98e année)

RÉSEAU LÉGALNET BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Le portrait du Journal du Palais

Droit vers les JO

À huit ans, Eugénie Dorange découvrait les plaisirs de la glisse en canoë sur les eaux de l'Yonne. Vingt ans plus tard, l'Auxerroise a représenté la France aux JO de Paris 2024. Mais derrière la céiste de haut niveau se cache aussi une étudiante en droit, qui prépare le concours du barreau. *Page 24*

COP régionale : des résultats à consolider

La Conférence des parties (COP) régionale de Bourgogne Franche-Comté faisait mardi 10 novembre un point d'étape pour sa troisième édition au Palais des congrès de Dijon avec plus de 700 personnes : EPCI, entreprises, associations, cabinets d'études… *Page 3-4*

AITomik mise sur son IA dédiée aux PME

Symbole d'innovation à la française, l'entreprise sénonaise AITomik entend développer les outils de demain, fondés sur l'intelligence artificielle. *Page 6*

7 pages d'annonces légales
Lire les pages 15 à 21

L'école hôtelière bisontine Cheval renaît avec la CCI



JDP

Destinée à former les futurs talents de l'hôtellerie de luxe, l'École Cheval Excellence Hôtelière (ECEH), qui vient d'être officiellement inaugurée, concrétise le renouveau d'une institution séculaire emblématique du territoire bisontin. Rassemblant élus consulaires, représentants de l'État, professionnels et apprentis, la cérémonie a célébré l'aboutissement de deux années d'efforts pour sauvegarder ce savoir-faire d'exception. L'histoire de l'établissement s'enracine dans la mémoire locale, prolongeant l'héritage du Cours Hôtelier Bisontin créé en 1916. Alors que cette école menaçait de disparaître, la CCI Saône-Doubs a vu, le 2 mai 2024, son offre d'acquisition acceptée par le tribunal judiciaire de Besançon. « *Aujourd'hui, une école qui a formé des générations de professionnels, retrouve un avenir*, a déclaré Jean-Luc Quivogne, président de la CCI Saône-Doubs. Sa première promotion compte 16 apprentis qui seront formés gratuitement aux métiers de gouvernants.

Page 5

Remettre Tonnerre sur la carte

Quand Cédric Clech, maire de Tonnerre et depuis mars président de la Communauté de communes, revient s'installer à Tonnerre après avoir « *fui à l'âge de 15 ans* » pour une carrière de producteur audiovisuel à Paris, le constat est brutal : « *Je me suis dit qu'est-ce qui s'est passé pendant ces 25 ans dans ma ville natale ? Il y a un truc qui ne va pas* ». Symbole de la diagonale du vide et de la désindustrialisation, Tonnerre est passée de 7.000 à 4.300 habitants après la perte de Thomson et ses 1.500 salariés. Dès lors, Cédric Clech a une obsession : remettre sa ville « *sur la carte* ». Quitte à assumer une politique de rupture avec Chablis.

Page 8

Contrefaçon : le gérant exposé ! Page 13

Constructeur de bâtiments tertiaires et industriels

GROUPE GUiTON
Concepteur Constructeur engagé

www.groupe-guiton.fr

R 28302 - 5046 - 2€

2 & 3 DÉCEMBRE 2026 | DIJON PARC EXPO | 6ÈME ÉDITION

2 JOURS dédiés à L'INDUSTRIE

CRÉEZ GRATUITEMENT VOTRE BADGE VISITEUR

www.businessindustries-dijon.com

DIJON Business Industries

www.businessindustries-dijon.com

WWW.JOURNAL-DU-PALAIS.FR EST HABILITÉ PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL À PUBLIER LES ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES POUR LES DÉPARTEMENTS DE LA CÔTE-D'OR ET DE L'YONNE

baromètre

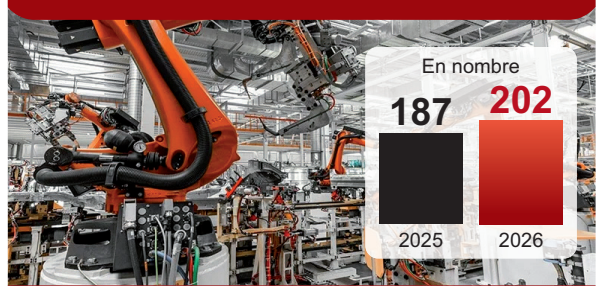
La rémunération médiane des cadres en BFC



Jusqu'à 88 k€ bruts par an pour un cadre en BFC

L'Apec a publié son baromètre 2026 de la rémunération des cadres. Au niveau national, la rémunération annuelle brute médiane (fixe + variable) des cadres s'établit en juin à 54 k€, en baisse sur l'année pour la première fois depuis 2010 (-1,8 % en comparaison à juin 2025). La rémunération médiane fixe annuelle reste stable à 52 k€. En BFC, la rémunération annuelle brute médiane des cadres atteint 54k€, soit un montant équivalent à la médiane nationale. 80 % des cadres de la région perçoivent entre 38 k€ et 88 k€ bruts par an. 44 % ont bénéficié d'une augmentation en 2026, contre 46 % au niveau national. Les rémunérations sont plus élevées dans la production industrielle (65 k€) et dans l'industrie automobile (66 k€).

Les inaugurations de sites industriels en France



L'industrie française confirme sa dynamique

Selon Bpifrance, avec 202 inaugurations de sites industriels (pour 174 fermetures), à fin septembre 2026, contre 187 sur la même période en 2025, l'industrie française confirme sa capacité à se développer. Cette performance s'explique notamment par un mois de septembre très dynamique, au cours duquel 39 inaugurations de sites industriels ont été enregistrées. Parallèlement, les start-up industrielles françaises ont levé 2,8 Mds€, soit une progression de 42 % en un an. Dans le détail, les start-up enregistrent 37 inaugurations pour 26 fermetures, soit un solde positif de +11 sites ; les PME et ETI totalisent 130 inaugurations pour 127 fermetures (+3 sites) ; les grands groupes affichent 35 inaugurations pour 21 fermetures (+14 sites).

Le prix de l'immobilier en BFC



Immobilier accessible en BFC

Selon le dernier Observatoire GH Transaction de Guy Hoquet, avec 1.795 € en moyenne, le mètre carré affiché en Bourgogne Franche-Comté est le plus accessible des régions de France. Une maison offre en moyenne 136 m² pour 231.000 €. Même à Dijon, un trois pièces est proposé 182.000 € en moyenne. Mieux vaut toutefois prévoir une éventuelle rénovation : dans la région, les passoires thermiques forment 14,4 % des annonces, la plus forte part du pays. À Dijon, le budget moyen recule nettement, de 7,4 %, car la surface moyenne des logements perd 6 m² en un an. La maison s'y fait aussi plus rare : 13 % des annonces, contre 18 % sur la même période de 2025. À Besançon, le nombre d'annonces progresse de 13 % sur un an. Les acquéreurs bisontins disposent ainsi d'un choix plus large. Le mètre carré augmente de 1,9 %, à 2 557 € en moyenne.

Née à l'UTBM pendant la crise sanitaire et incubée par Deca-BFC, la start-up NexSim révolutionne la formation médicale avec un simulateur pulmonaire à la fois réaliste et abordable.



NexSIM : un poumon pédagogique hybride et accessible



C'est en 2021, au plus fort de la pandémie de Covid-19, que l'aventure NexSIM commence. Confronté à un afflux massif de patients en réanimation à l'Hôpital Nord-Franche-Comté, Laurent Faivre, infirmier coordinateur, se heurte à un manque criant d'outils pédagogiques pour former les soignants venus en renfort. Il se tourne alors vers l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM) et son fablab, le Crunch Lab à Belfort. « *Mon travail est normalement de créer des prototypes physiques pour des entreprises* », explique Lucas Romary, ingénieur en mécatronique diplômé de Polytech Nancy, alors sollicité par le soignant. Sensibilisé à cette urgence du terrain, le projet est soumis en décembre au hackathon Crunch Maker Camp. En seulement 36 heures, une première maquette fonctionnelle de simulateur de ventilation voit le jour.

Cinq ans plus tard, le projet s'est structuré pour devenir une entreprise prometteuse, disposant d'une version industrialisable, et prête à entrer en phase de commercialisation. Composée de trois ingénieurs (Jules Ferlin, ingénieur informatique ; Lucas Romary et Fabrice Lauri, maitre de conférence IA et réalité virtuelle) et de deux praticiens hospitaliers (Jean-Sébastien Buvat, médecin anesthésiste-réanimateur et Laurent Faivre), l'équipe a su pleinement jouer de cette complémentarité pour donner vie à un outil parfaitement adapté aux besoins du terrain. Pour transformer cette innovation en succès commercial, la jeune pousse s'est tournée vers l'incubateur Deca-BFC. En comblant leurs lacunes stratégiques et financières, Deca-BFC a permis à NexSIM de bâtir un business plan solide et d'obtenir notamment le soutien de la région BFC, du département, de BPIfrance et du Grand Belfort.

HYBRIDITÉ UNIQUE SUR LE MARCHÉ

Baptisé « LuSIM », le premier produit de la start-up, dont la commercialisation est prévu pour le premier trimestre 2027, se distingue par sa conception hybride unique sur le marché. Il associe une cage thoracique physique équipée de poumons artificiels à un module de réalité virtuelle immersif. Cette double approche permet d'observer l'impact mécanique directe d'une pathologie sur l'organe tout en ayant la possibilité d'explorer l'intérieur du poumon au niveau des alvéoles. « *Nos trois maîtres-mots sont la pédagogie, la simplicité et le réalisme* », résume Lucas Romary. Prêt à l'emploi en moins de cinq minutes, « LuSIM » répond parfaitement aux contraintes de temps des soignants, souvent obligés de jouer les couteaux-suisses, notamment dans les petits hôpitaux. Face aux mannequins haute fidélité facturés jusqu'à 1M€ ou aux bancs d'essai à 500.000 €, NexSIM offrira également l'avantage d'un prix plus « démocratique ». « *Nous serons bien moins cher tout en restant réaliste avec une proposition qui représentant parfaitement le patient de tous les jours* », défend Lucas Romary. À l'avenir, NexSIM souhaite proposer d'autres produits dans le champ élargi de la simulation tout en restant dans le médical. Avant cela, l'équipe proposera des offres de formation médicale sur-mesure notament en direction des hôpitaux qui ne disposent pas de la compétence en interne. Ce service garantira des revenus récurrents à la jeune entreprise.

Frédéric Chevalier

décideurs

Ils bougent.



JDP

UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE POUR DIJON MÉTROPOLE. Réuni lundi 9 novembre, le conseil métropolitain a élu Nathalie Koenders, maire de Dijon, à la présidence de Dijon métropole. Elle succède à François Rebsamen, qui a quitté ses fonctions le 27 octobre, conformément aux règles d'incompatibilité des mandats, à la suite de son élection au Sénat. Nathalie Koenders devient ainsi la première femme à présider Dijon métropole, cinquante ans après la création du district de l'agglomération dijonnaise en 1976. Son élection ouvre une nouvelle étape dans l'histoire de cette intercommunalité de 23 communes, construite autour d'une ambition commune : améliorer le quotidien des habitants, renforcer les solidarités et préparer l'avenir du territoire.
Dans son allocution, la nouvelle présidente a rendu hommage à l'action de François Rebsamen, qui a consacré vingt-cinq années à la construction et au développement de l'intercommunalité dijonnaise, tout en affirmant sa volonté de poursuivre cette dynamique avec sa propre méthode.



À LA UNE

COP régionale : des budgets engagés, des résultats à consolider

Région BFC. Lancée en décembre 2023 et portée par l'État et le conseil régional BFC, la Conférence des parties (COP) régionale de Bourgogne Franche-Comté faisait mardi 10 novembre un point d'étape pour sa troisième édition au Palais des congrès de Dijon avec plus de 700 personnes : EPCI, entreprises, associations, cabinets d'études…

Trois ans après son lancement, la COP régionale affiche un premier bilan essentiellement marqué par la structuration de son action et le soutien financier aux projets locaux. La démarche, conduite conjointement par l'État et la Région, visait à décliner à l'échelle régionale les objectifs nationaux de réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et de préservation du vivant ; la part de la BFC a été établie à 5% de cette baisse globale. Un objectif encore incertain : selon une étude actualisée en février 2026 de l'Oreca ou les chiffres (2025) de la Dreal, en Bourgogne-Franche-Comté, malgré une baisse de 19 % des émissions entre 2008 et 2022, le rythme reste insuffisant pour atteindre les objectifs régionaux. Parallèlement, la capacité d'absorption du carbone des forêts et des sols s'affaiblit, accentuant le défi climatique régional.



De gauche à droite : Jean-Edmond Beyssier, secrétaire général de la COP en BFC, Melchior de Roquemorel (association Consignes et réemploi), Jérôme Durain, président du conseil régional de BFC ,Violaine Démaret, préfète de la région BFC et de la Côte-d'Or, Cyril Brûlé (maire de Saulieu) et Stéphanie Barthoulot (responsable communication et RSE de Peugeot Saveurs). *Crédit : David Cesbron / Conseil régional BFC*

PRÈS DE 900 PROJETS SOUTENUS PAR LE FONDS VERT

Sur le terrain, le principal indicateur avancé par l'État et la région BFC concerne les financements mobilisés. Le Fonds vert de l'État a permis de soutenir près de 900 projets en Bourgogne Franche-Comté, pour environ 140 M€ d'aides. Les opérations concernent notamment la rénovation thermique des bâtiments publics, des écoles et du parc tertiaire, le tri à la source des biodéchets, la renaturation des centres-bourgs, l'aménagement des friches et le développement du covoiturage.

De son côté, le conseil régional a accompagné 658 projets locaux dans le cadre du dispositif Effilogis consacré à la rénovation énergétique (aides pouvant atteindre 30.000 € pour les audits et 120.000 € pour les travaux de rénovation performante au niveau bâtiment basse consommation, avec des bonus environnementaux).

Au-delà de ces enveloppes, plusieurs chantiers ont progressé dans les différents secteurs. En matière de mobilité, les intercommunalités sont accompagnées dans l'élaboration de stratégies décarbonées et l'électrification de leurs flottes. Le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et la coordination des schémas cyclables figurent également parmi les actions engagées.

Dans le bâtiment, le réseau des Espaces Conseil France Rénov' a été renforcé -même si la mise en place du dispositif a été fortement chahuté. Une feuille de route régionale sur la formation aux métiers de la rénovation est en préparation, tandis qu'un observatoire des friches est en cours de construction.

L'été caniculaire et ses effets dévastateurs sur la biodiversité a mis en lumière la nécessité de la préservation des écosystèmes, qui passe notamment par l'extension des zones de protection forte et le renforcement des financements consacrés à la régénération forestière, dans un contexte de dépérissement des forêts. Les projets alimentaires territoriaux sont consolidés et la valorisation des haies encouragée : 600 km ont été plantés dans la région.

Sur le volet économique, les TPE et PME régionales sont accompagnées dans leurs trajectoires de décarbonation énergétique. La structuration d'une filière de réemploi des matériaux du bâtiment et le soutien à la commande publique responsable complètent les actions engagées.

LE PASSAGE À L'ÉCHELLE, ENJEU DU FUTUR

Ce premier bilan doit toutefois être replacé dans son calendrier. Pour la période 2027-2030, l'enjeu annoncé est celui de la massification et de l'ancrage local. Après les forums territoriaux organisés dans les départements, l'État et la région souhaitent renforcer l'accompagnement des collectivités. Un guide commun et un réseau d'ingénierie coordonné doivent permettre aux maires et aux présidents d'intercommunalités de faire émerger et d'accélérer leurs projets.

Le programme doit également intégrer plus directement l'adaptation au changement climatique, avec une trajectoire de référence de +4 °C. La préservation de la ressource en eau potable et des captages sensibles, la résilience agricole ainsi que la gestion des risques d'incendie et forestiers deviennent des priorités opérationnelles. Lors de la conférence de presse, la préfète de région et de la Côte-d'Or Violaine Démaret a ainsi dévoilé que 29 projets de « retenues d'eau » ont été déposés.

Autre chantier : les compétences et l'emploi. L'évolution des besoins en formation professionnelle devra accompagner les transformations des métiers de la rénovation énergétique, des mobilités propres et des filières vertes, là encore en tenant compte du temps de la nécessaire montée en compétences des secteurs et du calendrier parlementaire : dans le projet de loi de finances 2027, les crédits du Fonds vert sont prévus à hauteur de 984,6 M€ en autorisations d'engagement contre 837,5 M€ en 2026, soit une hausse de 17,6 %. Mais les crédits de paiement diminueraient de 8,3 %, à 981,4 M€. Le dispositif serait par ailleurs recentré sur l'adaptation au changement climatique.

Trois ans après son lancement, la COP régionale a donc permis de construire un cadre commun, de mobiliser des financements et d'engager des projets dans les huit départements. Mais ce bilan 2026 reste davantage celui d'une mise en mouvement que celui d'une transformation mesurée. La prochaine étape sera de démontrer que les dispositifs engagés produisent des effets durables sur l'économie régionale et son empreinte environnementale.

Emmanuelle de Jesus

« Pas de regrets, que des projets »

Violaine Démaret est préfète de la région BFC et de la Côte-d'Or ; **Jérôme Durain** est président du conseil régional de BFC

◆ ***Le Journal du palais.*** **Comment les moyens dévolus à la transition écologique ont-ils été fléchés et ventilés sur les six axes de la COP ?**

◆ **Violaine Démaret, préfète de la région BFC et de la Côte-d'Or** : Sur la ventilation des moyens, cela renvoie à des politiques sectorielles, plus précisément comment on fait passer la transition écologique et la planification écologique par tous les moyens : c'est une politique transversale qui se retrouve dans l'ensemble du budget, donc il est difficile d'aller tout détailler. Il y a des mesures dédiées, comme pour les aires naturelles protégées, mais beaucoup de mesures sont déjà portées dans le gros du budget. On peut dire que s'y retrouvent tous les projets que l'on porte pour les collectivités : réhabilitation thermique des bâtiments collectifs, désimperméabilisation des écoles, renaturation des villes et des villages pour travailler sur l'habitabilité. Côté État, nous avons le Fonds vert créé en 2022. Or, ce Fonds vert sert, par construction, à financer uniquement des projets entrant dans la COP. (En Bourgogne Franche-Comté, près de 900 projets ont bénéficié du Fonds vert de l'État, pour un montant d'environ 140 M€ d'aides, ndlr). Enfin, concernant la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local), nous les avons « verdis » depuis plus de cinq ans. Bien que le Fonds vert ait été diminué de 10 % cette année en raison d'une année post-élections municipales où le besoin d'investissement était moindre, le projet de loi de finances prévoit de remonter la DSIL, le Fonds vert et la DETR. L'État n'a jamais eu autant de moyens financiers pour aider les collectivités. En Côte-d'Or, nous arrivons à accompagner tous les projets proposés par le bloc communal. En revanche, sur le secteur des transports en milieu rural, les besoins financiers sont très importants et ne pourront pas être alignés en une seule année, même en s'y mettant ensemble avec la Région.

Jérôme Durain, président du conseil régional de BFC : Pour compléter sur le fonctionnement de la région : il y a les budgets qu'on met sur la transition écologique, et il y a la transition écologique qu'on fait rentrer dans nos budgets. Le conseil régional va d'ailleurs obtenir un prix territorial pour ses critères d'éco-conditionnalités. En refusant de financer des projets contradictoires avec nos critères, nous transformons tous nos budgets en budgets de transition.

◆ **Concernant l'éco-conditionnalité des budgets et le milieu rural : comment s'assurer que ces transitions ne créent pas de fractures territoriales entre la métropole et les zones rurales ? Comment concilier cohésion territoriale et transition ?**

◆ **Jérôme Durain** : La règle d'éco-conditionnalité s'applique de la même façon sur tout le territoire, mais les besoins diffèrent. En milieu rural, la dépendance à la voiture exige une réflexion spécifique sur les mobilités et l'accès aux services publics. Les 46 actions permettent à chaque territoire d'être concerné selon ses spécificités (agriculture, forêt, logement).

◆ **Violaine Démaret** : En complément, nous disposons d'outils infrarégionaux comme les CRTE (contrats de relance et de transition écologique) portés à l'échelle des intercommunalités ou des PETR. Ce sont les élus ruraux qui y définissent des projets adaptés à leur territoire. De même, le plan France Ruralités intègre pleinement les enjeux de la transition écologique.

◆ **L'argent public étant rare, comment dialoguez-vous avec le secteur privé (entreprises, agriculteurs, industriels) pour que la transition soit une opportunité et non une contrainte de plus ?**

◆ **Jérôme Durain :** Il ne faut pas opposer robustesse et performance. Tous les acteurs doivent s'engager dans la transition pour garantir leur survie, qu'il s'agisse de la gestion des ressources, de la RSE ou des attentes des consommateurs. Pour les agriculteurs, l'enjeu majeur est l'accès à l'eau, auquel nous répondons en mobilisant les fonds publics et européens. Pour les entreprises, l'accompagnement concerne la rénovation énergétique, la modernisation des équipements ou le verdissement des flottes. L'important est d'offrir des solutions adaptées sans imposer des règles trop contraignantes.

◆ **Violaine Démaret** : Il faut cesser de voir l'environnement comme une contrainte : c'est un atout et une richesse essentielle, d'autant plus que les ressources naturelles comme l'eau deviennent rares.

◆ **Jérôme Durain** : Cette exigence environnementale permet aussi de monter en compétence et de structurer des filières locales, je pense notamment à la rénovation énergétique.

◆ **Diriez-vous que l'acceptabilité des normes environnementales a progressé ?**

Violaine Démaret : Elle a indubitablement progressé, même si des progrès restent à faire. Certaines entreprises se sont adaptées spontanément, mais la crise climatique et les sécheresses récentes imposent aussi des contraintes. Par exemple, sur les stations de lavage automobile en Côte-d'Or, des dérogations aux restrictions d'eau ont été accordées à condition que les exploitants investissent dans le recyclage de l'eau et des équipements écoresponsables. La contrainte incite à l'investissement, même si cela peut être difficile économiquement pour certains secteurs.

◆ **Jérôme Durain** : Du côté de la Région, nous travaillons à simplifier nos règlements d'intervention pour passer d'une logique de contrôle à une logique de confiance, car la lourdeur administrative décourage parfois les porteurs de projets.

◆ **Comment aidez-vous les petites collectivités qui manquent d'ingénierie interne pour monter ces dossiers complexes ?**

◆ **Jérôme Durain** : La région Bourgogne Franche-Comté finance plus de 400 postes, soit 12 M€ d'ingénierie, pour soutenir l'ingénierie dans les territoires ruraux qui ne disposent pas des moyens des grandes agglomérations.

◆ **Violaine Démaret** : Côté État, nous mettons également à disposition des chefs de projet via des programmes comme Petites Villes de Demain ou Villages d'Avenir.

◆ **Avez-vous des regrets ?**

◆ **Jérôme Durain** : Nous aimerions accélérer, notamment sur les transports, mais les ressources financières et l'impératif de concilier « fin du monde et fin du mois » imposent des rythmes.

◆ **Violaine Démaret** : De plus, même avec des financements illimités, les filières du bâtiment et les artisans ne pourraient pas absorber toutes les réhabilitations simultanément.

◆ **Jérôme Durain** : En résumé : pas de regrets, que des projets.



ENTREPRISES

L'école hôtelière bisontine Cheval renaît pour l'excellence

Doubs. Inaugurée le jeudi 22 octobre à la CCI Saône-Doubs à Besançon, l'École Cheval Excellence Hôtelière fait renaître un siècle de savoir-faire. Sa première promotion compte 16 apprentis qui seront formés gratuitement aux métiers de gouvernants dans les plus grands hôtels 4 et 5 étoiles.









Ludovic Fagot, maire de Besançon avec l'ensemble de la première promotion d'élèves de l'École Cheval Excellence Hôtelière. Jean-Luc Quivogne, président de la CCI Saône-Doubs et Rémi Bastille, préfet du Doubs coupent le ruban inaugural. Avec 320 m² de locaux dont de nombreux espaces d'application, les apprentis peuvent travailler les gestes du métier et l'organisation du service des étages. *Crédit : JDP.*

Besançon

Destinée à former les futurs talents de l'hôtellerie de luxe, l'École Cheval Excellence Hôtelière (ECEH), qui vient d'être officiellement inaugurée, concrétise le renouveau d'une institution séculaire emblématique du territoire bisontin. Rassemblant élus consulaires, représentants de l'État, professionnels et apprentis, la cérémonie a célébré l'aboutissement de deux années d'efforts pour sauvegarder ce savoir-faire d'exception.

L'histoire de l'établissement s'enracine dans la mémoire locale, prolongeant l'héritage du Cours Hôtelier Bisontin créé en 1916. Alors que cette école menaçait de disparaître, la CCI Saône-Doubs a vu, le 2 mai 2024, son offre d'acquisition acceptée par le tribunal judiciaire de Besançon, qui a autorisé la cession à son profit des actifs dépendant de la liquidation de l'association Cours Hôtelier de Besançon, établissement connu également sous le nom d'École Cheval en référence à l'une de ses plus emblématiques directrices, Denise Cheval, qui a officié dans ses murs de 1963 à 1989, formant plus de 1.300 élèves. « *C'est avec une émotion particulière et une grande fierté que je vous accueille aujourd'hui. Une fierté parce qu'aujourd'hui, une école qui a formé des générations de professionnels, retrouve un avenir*, a déclaré Jean-Luc Quivogne, président de la CCI Saône-Doubs, lors de son discours d'ouverture. *Nous ne pouvions pas laisser disparaître un savoir-faire aussi précieux ni tourner la page d'une histoire liée à notre territoire. Notre mission était de préserver cet héritage tout en l'adaptant aux exigences de l'hôtellerie de demain* ».

Cette remobilisation a été saluée par le maire de Besançon et président de Grand Besançon Métropole, Ludovic Fagot. Rappelant le combat mené par Jean-Luc Quivogne pour convaincre de la pertinence de cette relance après les difficultés financières rencontrées par l'établissement privé (post-Covid), l'élu local a partagé sa satisfaction : « *En tant que maire, je suis ravi de la réouverture de l'École Cheval. C'est une excellente nouvelle pour le territoire et pour la transmission du savoir-faire de l'hôtellerie de luxe. Vos jeunes vont être des ambassadeurs du territoire bisontin. Grâce à cette école, on remet Besançon sur la carte de France de l'excellence hôtelière* ».

FORMATION D'ÉLITE ACCESSIBLE

Pour matérialiser cette ambition, la CCI Saône-Doubs a spécialement aménagé 320 m² au sein de ses locaux. Les nouveaux locaux comprennent bien sûr une salle de classe mais surtout des espaces d'application reproduisant fidèlement les conditions réelles d'exercice en hôtel de luxe : chambre et salle de bain pédagogiques, lingerie, atelier de repassage et bureau de gouvernante générale. La formation prépare au titre professionnel de « Gouvernant d'hôtel » (niveau 4 au RNCP), dont la CCI Saône-Doubs est le certificateur. Le cursus sur un an totalise 450 heures de cours portant sur la réalisation et le contrôle de l'entretien d'une suite et des parties communes, la gestion d'un service des étages et l'interface avec la clientèle. Est également inclus : 50 heures d'anglais professionnel, une préparation au certificat de sauveteur secouriste du travail, un renforcement de l'expression orale et écrite et de l'art floral. Le rythme de l'alternance (trois semaines en entreprise, une semaine à l'école) s'adapte à un calendrier aménagé pour favoriser la présence des apprentis dans leur établissement d'accueil pendant les hautes saisons d'hiver et d'été.

L'un des piliers cardinaux de la nouvelle mouture de l'école réside dans son accessibilité sociale garantie par l'apprentissage. Les apprentis ne financent aucun frais de scolarité. Le coût de leur tenue professionnelle est pris en charge, et ils bénéficient d'une aide à la restauration ainsi que d'un accompagnement pour trouver un logement à Besançon comme à proximité de leur établissement hôtelier d'accueil. « *Historiquement, les frais annuels de scolarité s'élevaient à 12.000 €, ce qui représentait un frein pour de nombreuses familles*, précise Jean-Luc Quivogne. *Nous basculons désormais vers le statut de l'apprentissage, ce qui permet à des jeunes d'avoir une formation gratuite et même rémunérée. C'est une vraie chance pour tous ces jeunes dont les parents n'auraient pas eu les moyens de financer un tel cursus* ». C'est aussi pour la CCI un moyen d'assurer la pérennité économique du projet : le financement de la formation en apprentissage est assuré par l'Opco (opérateur de compétences) de la branche professionnelle concernée, ici c'est l'AKTO. En la matière, la CCI Saône-Doubs s'appuie sur l'expérience de son école des métiers du commerce et de la vente, Iméa. « *Il s'agit d'un service de la CCI Saône-Doubs rattaché au CFA ISA, institut supérieur d'apprentissage des CCI de Franche-Comté* », précise Caroline Astier, directrice de la CCI Saône-Doubs. Côté équipe pédagogique : « *Comme pour l'Iméa, elle sera composée de consultants rémunérés en honoraires et non de salariés comme c'était le cas pour le Cours Hôtelier*, complète Françoise Sanchez, directrice du pôle formation et compétences RH, de la CCI Saône-Doubs, directrice de l'Iméa et de l'École Cheval Excellence hôtelière.

Ayant suscité plus de cent candidatures, la promotion réunit 16 talents issus d'un cursus post-bac ou en reconversion professionnelle. Ils sont accueillis dans des établissements 4 et 5 étoiles parmi lesquels Le Carlton à Cannes, Les Fermes de Marie à Megève ou Le Domaine de Manville. « *Certains établissements d'accueil ont choisi de recruter un apprenti pour la première fois dans leur histoire, en faisant confiance à l'École Cheval Excellence Hôtelière* », s'enthousiasme Jean-Luc Quivogne.

Présent lors de l'événement, le Préfet du Doubs, Rémi Bastille, a salué une initiative porteuse de sens pour la jeunesse. Observant la fierté lisible dans le regard de cette promotion mixe, le représentant de l'État a souligné la valeur républicaine du projet : « *qui relance une filière d'excellence importante et symbolique pour cette ville* ». Insistant sur la gratuité de la formation, Rémi Bastille a ajouté : « La volonté d'ouvrir à tous la possibilité d'accéder à cette école par la gratuité, alliée à l'exigence de l'excellence, c'est la promesse même de l'égalité d'opportunités. L'excellence n'est pas réservée à une élite, elle peut s'exprimer dans tous les métiers ».

L'inauguration s'est conclue par la présentation du nouveau portail numérique de l'école (eceh.fr), destiné à faire rayonner l'établissement auprès des apprenants et recruteurs.

Frédéric Chevalier

Yonne. **Symbole d'innovation à la française, l'entreprise sénonaise AITomik entend développer les outils de demain, fondés sur l'intelligence artificielle.**

AITomik mise sur son IA dédiée aux PME



TheStakk, c'est la nouvelle marque phare de la sénonaise AITomik, qui entend se positionner sur le marché mondial des agents IA, estimé à environ 11,78 Mds $ en 2026. Fini la plateforme Toolflix : face à la multiplication des annuaires d'applications IA sur la toile, les perspectives de développement se sont réduites.

Stéphane Taillandier préfère désormais se concentrer sur son nouveau projet phare, baptisé *thestakk.com*. Son nom fait référence à la stack (pile, en français), terme informatique désignant l'ensemble des outils sur lesquels repose le fonctionnement d'une entreprise.

L'entrepreneur travaille depuis plusieurs mois au développement de cette plateforme d'agents IA, lancée il y a deux semaines, aux côtés de son associé Christian Le Clech, expert en systèmes d'information.

UN PROJET FACILITATEUR

Avec TheStakk, AITomik souhaite mettre à la disposition des professionnels une plateforme d'applications simples, destinées à automatiser certaines tâches. La première à entrer en scène, Stakk Social, vise à faciliter la gestion de leurs réseaux sociaux. Une application qui était particulièrement attendue par l'entreprise Euripole. Cet agent IA crée des publications adaptées à l'identité et aux besoins de chaque entreprise, définis au préalable, ainsi que des visuels internes ou générés à partir d'une consigne (prompt). Il les diffuse ensuite sur les différents réseaux selon une programmation préétablie. Loin de prendre le contrôle, l'application laisse à l'utilisateur une liberté totale de modification du contenu, à chaque étape du processus de publication. « *On a une règle qui nous distingue de tout le monde : notre IA n'a pas le droit d'inventer* », précise Stéphane Taillandier.

UN MARCHÉ TRÈS CIBLÉ

Si la terminologie peut effrayer, le concept vise avant tout à accompagner les petites entreprises qui ne disposent pas de moyens financiers ou techniques suffisants. Un public que Christian Le Clech connaît bien, fort de nombreuses années d'expérience dans ce domaine. « *Il n'y a pas de responsable communication dans une boutique ou chez un artisan. Les réseaux sociaux, c'est la gérante qui les fait elle-même, le dimanche soir sur son canapé, ou personne. On ne supprime pas un emploi qui n'existe pas : on rend accessible ce qui était réservé aux entreprises qui peuvent se payer une agence* », expliquent les associés. « *On est la passerelle entre l'IA et le consommateur* », précise Stéphane Taillandier.



Avec ses solutions IA, Stéphane Taillandier entend proposer aux TPE/PME un assistant à publication sur les réseaux sociaux. Il vient ainsi faciliter une tâche dont s'acquittent souvent les dirigeants eux-mêmes, faute de ressources en communication. *Crédit : JDP.*

Un abonnement permettra d'accéder à ces différentes applications, dont Stakk Social constitue la première d'une longue série. Stakk Recap permet déjà de transcrire des réunions à partir de fichiers audio. D'autres outils sont en préparation : gestion des courriels, suivi des avis Google ou encore prospection commerciale.

Floriane Boivin



Yonne. Longtemps considéré comme un élève en difficulté, Emmanuel Jobard a finalement décroché un doctorat en géologie. Aujourd'hui, il met ses connaissances au service de la vulgarisation scientifique.

Un géologue passionné par les grands enjeux de demain



« *J'étais un cancre. Et vraiment le cancre de service* », raconte Emmanuel Jobard sans détour. Cinq années passées au lycée, deux redoublements, des avertissements à répétition, aussi bien pour le travail que pour le comportement. À l'époque, les perspectives ne sont guère encourageantes. Certains enseignants doutent même ouvertement de ses capacités. Lui-même reconnaît volontiers qu'il ne rentrait pas dans le moule scolaire. Une matière trouve pourtant grâce à ses yeux : les sciences de la vie et de la Terre. Pas question pour lui d'apprendre mécaniquement. « *Si je ne comprends pas le pourquoi, je suis au point mort.* » Une manière de fonctionner qu'il finira par transformer en force. Après le lycée, il rejoint l'université de Dijon, où il passe cinq années à étudier la géologie. Le déclic se produit au contact d'enseignants passionnés, capables de transmettre leur savoir avec humilité. « *J'ai réussi à trouver comment fonctionnait mon cerveau* », résume-t-il.



JDP

De quoi changer radicalement de trajectoire. Celui qui se voyait difficilement poursuivre de longues études gravit progressivement les échelons et décroche un master en géologie. À mesure qu'il avance dans ses recherches, Emmanuel Jobard prend conscience de l'urgence du sujet. Il tente alors de partager ses découvertes avec son entourage. Pas toujours facile de convaincre lorsqu'on annonce, bien avant que le sujet ne s'impose dans le débat public, que la France pourrait elle aussi être confrontée à des phénomènes météorologiques extrêmes. « *Je revenais en famille et je leur disais : vous savez, ça craint ce qui va se passer.* » La vulgarisation commence peut-être là.

TRANSMETTRE POUR MIEUX COMPRENDRE

Aujourd'hui, cette volonté est devenue une activité à part entière. À travers Noxis, il propose des conférences à différents publics. Sa conférence signature remonte ainsi l'histoire de l'Univers, des premières formes de vie jusqu'aux grandes crises qui ont façonné la planète, pour mieux comprendre le changement climatique actuel. « *Je considère que c'est le plus gros enjeu que l'humanité va avoir à relever.* » Pas question pour autant de réciter un discours appris par cœur. Emmanuel Jobard construit ses supports au fil de sa réflexion, en cherchant avant tout le message qu'il souhaite transmettre. Son ambition : donner des clés de compréhension, replacer les événements dans une histoire longue et rappeler que les phénomènes climatiques ne peuvent se résumer à quelques chiffres. La transmission ne s'arrête d'ailleurs pas aux conférences. Passionné par les questions d'avenir, il a également écrit un roman d'anticipation, dans lequel il imagine différentes formes de sociétés confrontées aux conséquences de leurs choix. Une autre manière d'explorer les possibles, entre science et fiction.

Enzo Beaudet

en bref

Yonne

B&M S'INSTALLE À AUXERRE ET RENFORCE LA CONCURRENCE DU DISCOUNT. L'offre de magasins à petits prix s'étoffe un peu plus encore à Auxerre. L'enseigne britannique B&M a inauguré son nouveau point de vente le 28 octobre, dans la zone commerciale des Clairions. Il s'agit de son 158e magasin en France. Spécialisée notamment dans la décoration, l'équipement de la maison, le petit électroménager et les produits du quotidien, l'enseigne vient renforcer la concurrence sur le marché du discount dans l'agglomération auxerroise. Elle rejoint un paysage commercial où plusieurs acteurs se disputent les consommateurs, tels que GiFi, Action, Normal ou encore Noz. Dirigé localement par Nicolas Prado dans le cadre d'un mandat de gestion, le magasin a nécessité la constitution d'une équipe et la préparation du site avant son ouverture. À cette occasion, B&M France a également remis un chèque à deux associations locales : Auxerrevice des démunis et l'Épicerie solidaire de l'Auxerrois.

CAMPING D'AUXERRE : LA JUSTICE VALIDE LA CESSION À L'AJA. Nouveau rebondissement dans le dossier du camping municipal d'Auxerre. Le tribunal administratif de Dijon a rejeté, jeudi 29 octobre, le recours déposé par Florence Loury, élue écologiste au conseil municipal, contre la cession du site à l'AJ Auxerre. La vente des terrains au club de football est donc confirmée, selon les informations rapportées par nos confrères d'Ici Auxerre. Cette décision intervient après un premier jugement rendu en juin 2025, qui avait annulé les délibérations autorisant la vente, notamment en raison d'irrégularités dans la procédure. La municipalité avait alors dû reprendre le dossier et adopter une nouvelle délibération. Le terrain, situé à proximité du stade de l'Abbé-Deschamps, doit permettre au club de poursuivre son développement et l'aménagement de ses infrastructures. La nouvelle tribune sera ouverte au public, quant à elle, début 2027.

Yonne. Depuis octobre 2025, l'amicale des Anciens de Saint-Joseph - La Salle, a laissé place à l'Alumni La Salle Auxerre. Présidée par Hélène Grandin, cette association entend renforcer les liens entre anciens élèves, étudiants et entreprises du territoire.

Hélène Grandin : « Notre volonté est de créer des passerelles entre l'établissement et le monde professionnel local »



Le Journal du palais. **Pourquoi avoir transformé l'ancienne amicale en Alumni ?**

◆ **Hélène Grandin.** Nous avons souhaité donner une nouvelle dimension à cette association, qui existait déjà depuis une dizaine d'années sous la forme d'une amicale des anciens élèves, des professeurs et des amis de l'établissement. La transformation a été votée à l'unanimité lors d'une assemblée générale extraordinaire, en octobre 2025. L'objectif est désormais de faire vivre un véritable réseau, avec une portée nationale, voire internationale. Le réseau lasallien est présent partout dans le monde et nous voulons permettre à nos membres de conserver des contacts, même lorsqu'ils changent de département ou partent travailler à l'étranger. Aujourd'hui, nous comptons une cinquantaine d'adhérents. L'association est ouverte à toutes les personnes ayant eu un lien avec l'établissement : anciens élèves, personnels, enseignants ou encore parents.

◆ **Comment ce réseau se traduit-il concrètement pour les étudiants et les entreprises du territoire ?**

◆ Notre volonté est de créer des passerelles entre l'établissement et le monde professionnel local. Nous organisons notamment des visites d'entreprises pour faire découvrir notre écosystème aux jeunes. Nous sommes récemment allés au domaine Dampte, à Collan, ou encore à la microbrasserie Fayard. Nous avons également organisé, avec le bureau des entreprises et l'établissement, un événement pour remercier les entreprises qui accueillent nos stagiaires. À terme, nous souhaitons constituer un annuaire réunissant anciens élèves, étudiants, professeurs et entreprises partenaires. Tout le monde peut avoir besoin, à un moment donné, de trouver un stage, une alternance ou un emploi. L'idée est de pouvoir s'appuyer sur ce réseau pour accompagner les jeunes dans la suite de leur parcours.



Laura Tapin, secrétaire ; Esther Vito, vice-présidente ; Hélène Grandin, présidente et Marie-Josèphe du Saucey, trésorière. *Crédit : Hélène Grandin.*

◆ **Quelles sont les prochaines échéances de l'association ?**

◆ Nous organisons une soirée des diplômés le 20 novembre, à la Bulle au Pré-Vert, à Charbuy. C'est un moment convivial pour permettre aux différentes générations de se retrouver et de faire vivre ce réseau. Nous participerons également au marché de Noël de l'établissement, le 11 décembre. En janvier, nous envisageons une soirée autour de la galette des rois, avec une visite de l'entreprise Festins de Bourgogne, le 15 janvier. Enfin, nous participerons aux rencontres nationales des Alumni lasalliens, à Paris, à la fin du mois. Nous souhaitons maintenir cette dynamique, accueillir de nouveaux membres et transmettre progressivement ce qui a été construit. Un réseau ne peut fonctionner que s'il continue à accueillir de nouvelles forces vives.

Propos recueillis par E. B.

COLLECTIVITÉS

Cédric Clech : « Je veux remettre Tonnerre sur la carte »

Yonne. Symbole de la diagonale du vide et de la désindustrialisation, Tonnerre est passée de 7.000 à 4.300 habitants après la perte de Thomson et ses 1.500 salariés. Maire de Tonnerre et depuis mars président de la Communauté de communes Le Tonnerrois, Cédric Clech a une obsession : remettre sa ville « sur la carte ». Quitte à assumer une politique de rupture avec Chablis.



La phrase revient comme un mantra : « *remettre Tonnerre sur la carte* ». Une carte de l'Yonne d'abord, et celle de la Bourgogne-Franche-Comté. Quand Cédric Clech revient s'installer à Tonnerre après avoir « *fui à l'âge de 15 ans* » pour une carrière de producteur audiovisuel à Paris, le constat est brutal : « *Je me suis dit qu'est-ce qui s'est passé pendant ces 25 ans dans ma ville natale ? Il y a un truc qui ne va pas* ».

Entre temps, Tonnerre a subi de plein fouet la désindustrialisation, la perte de Thomson en 2002 avec ses 1.500 salariés plus les prestataires et sous traitants et la mise en place d'un cercle non vertueux, avec une perte de 38% des habitants mais le maintien de services publics : Hôpital, lycée, médiathèque, piscine, stades, gymnases : « *On est dans un esprit de village avec les charges d'une grande ville et une image déplorable. Quand je venais le week-end, j'entendais que les habitants subissaient cette situation de dépression économique sociale. Et puis d'anciens élus qui parlaient de Tonnerre comme d'une ville morte, une ville de " cassos ". Tonnerre a beaucoup souffert.* »

UNE STRATÉGIE : LA CULTURE

Sa stratégie pour désenliser Tonnerre est basée sur la culture et du tourisme. Premier acte symbolique juste après le Covid : le cinéma-théâtre municipal repensé en termes d'architecture et de projet de service. Puis les événements, avec un axe fort depuis 2023 : les métiers d'art autour des rencontres économiques des métiers d'art : « *Les stratégies autour des métiers d'art sur l'axe éducation, tourisme, économique a permis que l'on parle de Tonnerre dans la galaxie des entreprises du patrimoine vivant au niveau national.* »

Et évidemment dans cette stratégie, la Fosse Dionne prend sa place : celle d'un monument unique en son genre et emblématique de la ville. Le « chantier du siècle », un programme global à 1,6-1,8 M€ financé à 80%, - dont 350.000€ de la Mission Bern via la Fondation du Patrimoine et 40.000€ d'un concours Airbnb, le reste venant du Département (100.000 à 150.000€) et de la Ville à 20%. Le projet est global : « *Au-delà du monument, on va repenser l'environnement autour de la Fosse Dionne et du quartier en termes de voirie, d'accueil, d'information touristique, de mise en lumière* ».

LA RUPTURE AVEC CHABLIS

Mais cette quête d'attractivité passe aussi par une rupture assumée : la sortie de la marque Chablis Grand Tonnerrois, conséquences d'incidents : l'affichage dans le métro parisien d'une publicité de la Fosse Dionne : « *Une belle photo de la Fosse marquée "Chablis" en Grand. Tonnerre n'est même pas indiqué* ». Ou encore la couverture du magazine annuel du tourisme sur le territoire : « *C'est le château de Maulnes. Il n'y a même pas marqué " château de Maulnes". Il n'y a même pas marqué "Yonne" ». Une stratégie qui, selon Cédric Clech va à l'encontre des efforts effectués pour « replacer Tonnerre sur la carte* ».



Cédrich Clech, maire de Tonnerre, a été élu à la tête de la communauté de communes Le Tonnerrois en avril 2026. *Crédit : Ville de Tonnerre.*

Autre symbole, la signalétique : « *Je sors à la sortie 20 dans le sens Paris-Lyon. Avant c'était Tonnerre, maintenant c'est Tonnerre-Chablis. Idem pour l'aire de Venoy rebaptisée Venoy-Chablis ou la gare qui se trouve pourtant à Tonnerre avec une facture de 70.000 € de la SNCF pour changer l'informatique, les logiciels ou les panneaux, qui a été à notre charge* ». Pour Cédric Clech, cette « *volonté d'invisibiliser* » ne pouvait pas correspondre à son projet politique : « *L'objet de l'union en 2019 c'était on mutualise nos forces et nos moyens financiers, notamment ceux de la communication au niveau national sur le principe que Chablis est une marque internationale. Chablis devait être la locomotive et Tonnerre des wagons avec tout le contenu patrimonial. Mais, à partir du moment où la locomotive décide unilatéralement d'être seule sans possibilité de discuter,* conclut Cédric Clech, *nous on n'avance pas* ».

Antoine Gavory



À gauche : Lors de la première édition des rencontres économiques des métiers d'art, en 2023.

À droite : La Fosse Dionne en 2025. *Crédit : Archives JDP.*



Côte-d'Or. **Adopté en février 2026, le plan stratégique patrimonial du bailleur dijonnais s'étend jusqu'à horizon 2034. Construire malgré la crise du bâtiment, rénover, adapter au climat : les enjeux sont majeurs pour Grand Dijon Habitat et son parc de 10.500 logements.**

Grand Dijon Habitat dédie 270 M€ à son parc

« *Malgré le contexte, nous menons une politique contracyclique à travers notre plan stratégique de patrimoine : nous continuons à construire en moyenne une centaine de logements par an.* » Quand le bâtiment traverse « *une crise sans précédent* », Grand Dijon Habitat, le bailleur social de la métropole dijonnaise, continue de construire, assure Hamid El Hassouni, son président. L'office de logements à loyers modérés de Dijon métropole qui fête cette année son siècle d'existence compte environ 10.500 logements, soit 40 % du parc social de la métropole. 75 % sont à Dijon et 39 % en quartiers prioritaires.



Îlot Franche-Comté à la Fontaine-d'Ouche. Crédit : JDP.

Son plan stratégique patrimonial (PSP) a été adopté à l'unanimité par le conseil d'administration le 27 février 2026. Le montant est gigantesque : « *270 millions d'euros d'ici 2034* ».

Plus de la moitié, 140 M€, va au développement de l'offre : construction et acquisitions-améliorations, avec un objectif moyen de 100 à 110 logements sociaux nouveaux par an. Viennent ensuite 91 M€ d'éco-réhabilitations lourdes, 29 M€ pour renouveler les composants (huisseries, toitures, fenêtres), 5 M€ pour adapter les logements et 5 M€ pour des opérations ciblées de décarbonation. Les 130 M€ qui ne vont pas à la construction servent à transformer et entretenir le parc existant.

Le plan vise le traitement d'environ 1.725 logements classés E, F ou G, notamment à Talant, à Longvic et sur les maisons des années 1930. Jean-François Macaigne, directeur général de Grand Dijon Habitat parle d'un niveau BBC rénovation, « *équivalent au neuf* », qui permet d'atteindre l'étiquette énergétique C. Le plan prévoit aussi la sortie progressive des énergies fossiles et le recours aux réseaux de chaleur urbains. La cible : réduire de 20 % l'intensité carbone du patrimoine, pour atteindre environ 36 kg de CO_2 émis par mètres carrés et par an. Et tout le parc d'avant 1980 doit être traité d'ici 2030. Pour Hamid El Hassouni, l'enjeu est aussi local : cela permet « *de maintenir des emplois non délocalisables et de remplir les carnets de commandes des entreprises locales* ».

Le plan est financé « *essentiellement sur nos fonds propres* », explique Hamid El Hassouni, et sur des emprunts auprès de la Caisse des Dépôts, « *notre partenaire de référence* ». L'office dégage environ 4,5 M€ d'autofinancement par an. Dijon métropole,



Jean-François Macaigne et Hamid El Hassouni.
Crédit : Philippe Maupetit pour Grand Dijon Habitat.

« *un allié de taille et de poids* » ajoute 17 M€ dans le cadre de la convention d'objectifs. Le plan prévoit aussi environ 50 ventes HLM par an pour réinvestir dans le patrimoine. Cette gestion financière a été saluée par l'Ancols, qui soulignait dans un rapport de juin 2024, une « *performance d'exploitation satisfaisante, la maîtrise des coûts de gestion et la solidité financière* » de l'organisme.

RECONSTRUIRE LA VILLE SUR ELLE-MÊME

L'urbanisme est le second pilier. « *Nous faisons le choix assumé de reconstruire la ville sur elle-même sans empiéter sur les terres agricoles* », affirme le président. Les anciens terrains militaires ont donné les écoquartiers de l'Arsenal, des Maraîchers et Junot. Mais le foncier se raréfie. L'office se tourne vers l'achat en Vefa auprès de promoteurs privés et vers l'acquisition-amélioration d'immeubles anciens. Pas de « *programmes gigantesques* » : tout se décide « *au cas par cas avec la métropole* ». Le besoin pèse pourtant : 12.000 demandes annuelles sur le territoire de la métropole dijonnaise (mutation intra parc ou première demande), pour seulement 20 % de réponses possibles. D'où la nécessité de construire, même si, reconnaît Hamid El Hassouni, « *tout ce que nous construisons permet à peine de stabiliser le niveau de population* ».

Le volet énergétique étant en grande partie consolidé, l'office se concentre sur l'adaptation climatique-. Au programme : surisolation des toitures, désimperméabilisation des sols, végétalisation, espaces refuges avec la métropole, isolants biosourcés comme la fibre de bois, photovoltaïque à la Fontaine d'Ouche. Pas de climatisation généralisée, ainsi qu'on a pu l'entendre lors de cet été 2026 caniculaire : « *écologiquement contre-productif* », il lui a été préféré une réhabilitation en profondeur du parc.

Emmanuelle de Jesus

en bref

Région BFC

15 e ÉDITION DE LA SEMAINE DE L'INDUSTRIE. Organisée depuis 2011 par la Direction générale des entreprises (DGE), la Semaine de l'industrie ambitionne de contribuer à changer le regard des jeunes et demandeurs d'emploi sur l'industrie et ses métiers. Filière en panne d'attractivité, alors même que la réindustrialisation est un objectif affiché par le gouvernement, l'industrie est pourtant un secteur qui recrute femmes et hommes, à tout niveau de qualification : près de 211.910 projets de recrutement sont prévus dans l'industrie en 2026 selon l'enquête annuelle de France Travail sur les besoins en main d'œuvre des entreprises. Près de 48% de ces recrutements (76.000 postes non pourvus chaque année au niveau national) sont encore jugés difficiles par les entreprises (Enquête BMO 2026 – France Travail). Cette quinzième édition de la Semaine de l'industrie, qui aura lieu du 16 au 22 novembre 2026, doit permettre d'éclairer les choix d'orientation des jeunes, filles et garçons – collégiens, lycéens, apprentis et demandeurs d'emplois – en les invitant à découvrir les métiers, les opportunités de carrière et les hommes et les femmes qui font l'industrie, loin des clichés forgés dans l'imaginaire collectif. En BFC, près de 200 événements de recrutement et de découverte seront proposés tout au long de la semaine,parmi lesquels :



- Nevers, le 16 novembre : Découvrez votre potentiel dans les métiers de l'industrie.
- Lachapelle-sous-Rougemont, le 17 novembre : M-Plus Group ouvre ses portes à l'occasion des Journées Ouvre Boites !
- Villeneuve-surYonne, le 17 novembre : Visitez l'entreprise Matrex qui conçoit, fabrique et installe des convoyeurs industriels et des systèmes de manutention.
- Arc-les-Gray, le 17 novembre : Montez en compétence dans les Métiers de l'industrie grâce à une formation en contrat de professionnalisation.
- Champagnole, le 19 novembre : Forum des métiers de l'industrie. Renseignements : www.francetravail.fr/region/bourgogne-franche-comte

Yonne. **Face à un réseau public vieillissant et à la concurrence croissante des opérateurs privés, le Syndicat départemental d'énergies de l'Yonne (Sdey) prépare une évolution de son modèle.**

Bornes électriques : le Sdey veut passer le relais au privé



Le réseau de recharge électrique de l'Yonne s'apprête à changer de dimension. Après avoir déployé ses premières bornes en 2014, le Syndicat départemental d'énergies de l'Yonne (Sdey) souhaite faire évoluer son modèle en s'appuyant davantage sur les opérateurs privés. En cause : le vieillissement d'une partie des équipements, les coûts de maintenance et une concurrence qui s'est considérablement renforcée ces dernières années.

« *Une partie de ces bornes est moins adaptée aux besoins qu'elles ne l'étaient* », constate Michel Fourrey, vice-président du Sdey chargé des mobilités électriques. Le syndicat dispose aujourd'hui de 120 bornes, représentant environ 250 points de recharge.



Vieillissante et souffrant d'une concurrence accrue, une partie des équipements de recharge électrique du Syndicat départemental d'énergies de l'Yonne pourrait être confiée à un opérateur privé. *Archive : JDP.*

UN RÉSEAU PUBLIC À RATIONALISER

Autre difficulté : la fréquentation. Certaines bornes ne sont utilisées qu'une fois tous les trois jours, alors qu'une utilisation quotidienne serait nécessaire pour être à l'équilibre. Dans le même temps, les opérateurs privés ont multiplié les implantations, notamment sur les parkings de grandes enseignes, avec des tarifs parfois plus compétitifs. Le Sdey envisage donc de confier une partie de l'exploitation de son réseau à un acteur privé. Un appel à initiatives privées (AIP) doit permettre aux opérateurs intéressés de proposer de nouvelles infrastructures sur le domaine public, en complément des installations existantes. Le syndicat entend ainsi éviter les implantations redondantes et adapter les équipements aux besoins des usagers.

Cette évolution ne signifie pas pour autant la disparition du service public. « *On est là pour assurer un service public pour les gens qui n'auraient pas de possibilité de recharge* », souligne Michel Fourrey. Le Sdey souhaite notamment conserver les bornes situées à plus de dix kilomètres d'un opérateur privé, afin de maintenir une offre dans les secteurs moins attractifs commercialement.

TROUVER LE BON ÉQUILIBRE ENTRE PUBLIC ET PRIVÉ

Le futur dispositif doit également permettre d'accompagner l'installation de nouvelles bornes sur certains sites. Le Sdey conservera un rôle de coordination auprès des communes et des opérateurs, notamment pour choisir les emplacements et tenir compte des possibilités de raccordement électrique.

À l'issue de la consultation, l'opérateur retenu pourra conclure avec les communes concernées une convention d'occupation de longue durée du domaine public. Une redevance, composée d'une part fixe et d'une part variable liée à l'utilisation des infrastructures, est prévue. Le calendrier reste à préciser. Michel Fourrey évoque des propositions attendues après le lancement de la consultation, avec une décision envisagée au premier semestre 2027. D'ici là, le syndicat devra également déterminer quelles bornes réparer, remplacer ou démanteler, en concertation avec les communes.

Enzo Beaudet

Côte-d'Or. **Le nouvel atelier de maintenance TER Mobigo de Dijon-Perrigny est entièrement dédié aux rames Régiolis à six voitures. Financé à hauteur de 44 M€ par la région BFC, cet équipement doit optimiser l'axe Paris-Dijon-Lyon.**

Dijon-Perrigny : un nouvel atelier ferroviaire



Mardi 10 novembre, Jérôme Durain, président de la région BFC, Jean-Aimé Mougenot, directeur général de SNCF Voyageurs, et Matthieu Chabanel, président-directeur général de SNCF Réseau, ont officiellement inauguré le centre de maintenance ferroviaire de Dijon-Perrigny. Ce projet, financé à 100 % par la région pour un montant de 44 M€, a été conçu pour assurer l'entretien des rames TER Régiolis de la SNCF à six voitures. Cet investissement s'inscrit au cœur d'un plan régional global de plus de 400 M€ consacré au renouvellement du matériel roulant et des infrastructures de la ligne Paris-Dijon-Lyon (PLM), qui constitue l'épine dorsale des transports régionaux avec près de 8 millions de voyageurs annuels sur 530 kilomètres de ligne. Face au regain d'intérêt pour le rail et à la hausse continue de la fréquentation, l'objectif central de cet atelier est d'accroître la disponibilité et la fiabilité des 24 rames Régiolis actuellement en circulation, avant l'arrivée de cinq nouvelles rames commandées pour 2027, ainsi que l'ouverture à la concurrence des TER sur cette ligne historique.



Jérôme Durain, président de la région BFC, lors de l'inauguration de l'atelier de maintenance Dijon-Perrigny. *Crédit : David Cesbron/région BFC.*

Ce chantier d'envergure a mobilisé plus de 100 entreprises, dont plus de la moitié sont implantées en BFC. « *Avec ce nouvel atelier, nous nous donnons les moyens de rendre nos trains plus disponibles, pour mieux répondre aux périodes de forte affluence* », a souligné Jérôme Durain. De son côté, Jean-Aimé Mougenot a rappelé que « *cet outil va nous permettre de franchir une nouvelle étape dans la performance de notre maintenance, au service d'une ambition partagée : améliorer la qualité de service pour les voyageurs* ».

MAINTENANCE RENFORCÉE

L'atelier est implanté sur une position stratégique à proximité immédiate des voies de circulation. Grâce à cette localisation au plus près des besoins opérationnels, les trains n'ont plus besoin d'effectuer l'aller-retour jusqu'au site de Nevers, comme c'était le cas avant pour certaines opérations préventives. Ce rapprochement permet d'éviter deux jours de trajet et de réduire le cycle d'immobilisation de 7 à 4 jours par session. À la clé, ce sont près de 55.000 kilomètres potentiellement préservés chaque année, soit l'équivalent de 53 allers-retours Paris-Dijon-Lyon. Sur place, 25 agents de maintenance travaillent de jour comme de nuit pour assurer trois niveaux d'entretien, de la surveillance prédictive par capteurs jusqu'aux interventions plus lourdes. Le site se distingue également par sa haute performance environnementale. Le bâtiment intègre 400 m² de panneaux photovoltaïques en toiture, une isolation biosourcée en paille pour les locaux administratifs, des toits végétalisés et un système de récupération des eaux de pluie pour les besoins techniques.

Frédéric Chevalier

en bref

Doubs

Décarbonation du site Sochaux. Mise en service progressivement la nouvelle chaufferie biomasse du site industriel de Stellantis à Sochaux, conçue, réalisée et exploitée par Engie pour une durée de 15 ans, aborde son premier hiver complet de production. Elle couvre désormais 55 % des besoins de chaleur du site en remplaçant une grande partie du gaz naturel utilisé pour le chauffage et les procédés de peinture. Alimentée à 100 % par de la biomasse sourcée en Franche-Comté à hauteur de 20.000 tonnes de plaquettes forestières par an, elle distribue la chaleur via un réseau souterrain de 14 kilomètres. Une avancée qui permet d'éviter l'émission de 10.500 tonnes de CO_2 chaque année et marque une nouvelle étape dans la stratégie de décarbonation du réseau industriel européen de Stellantis.

Côte-d'Or

Classement. L'Université Bourgogne Europe se distingue dans l'édition 2026 du classement Stanford–Elsevier « World's Top 2% Scientists », qui identifie les 2% de scientifiques les plus cités au monde dans leurs domaines de recherche. Au total, 100 membres de l'UBE figurent dans ce classement international, parmi lesquels des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs, des chercheuses et chercheurs ainsi que des praticiennes et praticiens hospitaliers, témoignant du rayonnement scientifique de l'établissement et de la portée de ses travaux de recherche.

Yonne. La ville de Joigny et Engie ont signé la délégation de service public pour créer un réseau de chaleur urbain. Avec 17,5 M€ d'investissement et 6,7 kilomètres de canalisations, le projet doit chauffer l'équivalent de 2.700 logements et limiter le recours aux énergies fossiles.

Joigny mise sur la chaleur renouvelable avec Engie



La municipalité a officialisé la signature d'une délégation de service public (DSP) avec Engie, chargé de construire et d'exploiter le réseau pendant 27 ans. L'investissement, estimé à 17,5 M€, en fait un projet majeur pour la ville.

Le réseau desservira principalement l'est de la commune, pour des bâtiments publics et des logements collectifs. La piscine, les équipements sportifs, plusieurs écoles, le cinéma, la gendarmerie, le centre hospitalier spécialisé et le futur hôpital figurent parmi les sites concernés.

90 % D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

La chaleur sera produite par une nouvelle chaufferie biomasse, construite près du futur hôpital, et par la chaudière du lycée Louis-Davier, raccordée au réseau en janvier 2029. L'installation fonctionnera principalement avec du bois, notamment des plaquettes forestières issues de la filière locale. Le mix énergétique devrait atteindre 90 % d'énergies renouvelables. Le gaz représentera les 10 % restants, en appoint lors des pics de consommation ou des opérations de maintenance.

Pour la municipalité, l'objectif est de limiter l'exposition des collectivités et des habitants aux fluctuations du prix du gaz, tout en poursuivant la transition énergétique. Selon les chiffres présentés lors de la signature, le réseau doit éviter l'émission de 2.800 tonnes de CO_2 par an. « *On s'efforce de sortir de notre dépendance aux énergies fossiles* », a résumé Nicolas Soret, maire de Joigny. Le tarif évoluera selon une formule d'indexation, mais la biomasse doit offrir davantage de stabilité que le gaz.

PREMIERS TRAVAUX EN 2027

Le permis de construire doit être déposé en décembre, avant un début des travaux prévu en septembre 2027. La première mise en chauffe est attendue en octobre 2028. Au total, 69 sous-stations doivent être installées en une année.



Nicolas Soret, maire de Joigny et Jacynthe Delage, directrice régionale des réseaux d'Engie ont signé cette DSP le mardi 3 novembre à Joigny. *Crédit : JDP.*

Ville et Engie prévoient d'informer les riverains et d'organiser des déviations. Une souscription citoyenne sous forme d'obligations permettra aux habitants de contribuer au financement de la société dédiée, baptisée Joigny Énergie. Ouverte en priorité aux Joviniens, elle proposera une mise minimale de 50 € et un plafond de 20.000 €.

Enzo Beaudet

Yonne. La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise, jeudi 5 novembre, une journée technique consacrée aux couverts végétaux en agriculture de conservation des sols.

Des couverts végétaux pour préserver les sols



Comment protéger les sols malgré des conditions climatiques difficiles ? C'est l'une des questions au cœur de cette journée, qui s'appuie sur les expériences du groupe Galylée, collectif d'agriculteurs engagé dans l'expérimentation de l'agriculture de conservation des sols (ACS).

L'objectif est de partager les enseignements des essais. « *L'intérêt, c'est d'échanger, d'expérimenter, d'avoir des retours d'expérience pour réussir à aller vers cette technique-là* », explique Marie Bouillé, conseillère en grandes cultures, pour la chambre de l'Agriculture de l'Yonne qui accompagne le groupe dans le suivi des parcelles.

SIX MÉLANGES TESTÉS AU CHAMP

À Courson-les-Carrières, la matinée est consacrée à la présentation du collectif et de ses travaux, puis à une table ronde sur le choix des espèces, l'implantation, la destruction et la conduite des couverts. L'après-midi, direction Fontenay-sous-Fouronnes pour observer une parcelle d'expérimentation. Six mélanges de couverts végétaux y ont été semés afin de comparer leur développement et leur influence sur la structure du sol. Implantés entre deux cultures, ces couverts ont notamment vocation à protéger le sol. Mais leur réussite dépend des conditions météorologiques. Cette année, la sécheresse a compliqué les semis et provoqué plusieurs échecs. « *L'intérêt, c'est de voir quelles espèces ont réussi à bien lever et à se développer* », souligne Marie Bouillé.

MISER SUR LA DIVERSITÉ

Les premiers constats montrent des différences entre les familles végétales. Les crucifères, comme la moutarde, ont plutôt bien résisté, tandis que les légumineuses ont davantage peiné. Un constat qui renforce l'intérêt des mélanges plurispécifiques : en associant plusieurs espèces, les agriculteurs augmentent les chances que certaines s'implantent malgré le manque d'eau. L'observation du profil du sol et l'exploration racinaire doivent également permettre de mieux comprendre les effets des couverts. La journée aborde enfin les pistes d'adaptation au changement climatique, avec l'ambition de donner aux agriculteurs des repères pour faire évoluer leurs pratiques.


Une table ronde sur ce sujet à été organisée pour sensibiliser les agriculteurs locaux. *Crédit : JDP.*

E. B.

Yonne

Dans les collèges de l'Yonne, les filières locales passent à table. Poulet transformé à Chailley, lentilles, pâtes fermières ou huiles de cameline : le département de l'Yonne entend faire des restaurants scolaires un débouché pour les producteurs et industriels du territoire. Début octobre, deux opérations ont ainsi permis de proposer des produits locaux à plus de 9.000 collégiens.

La restauration scolaire, un marché à ne pas négliger pour les filières agricoles icaunaises. Le département de l'Yonne entend bien en faire un levier de développement économique local. À travers son dispositif « De producteurs et de saveurs », la collectivité multiplie les initiatives pour rapprocher les producteurs des cuisines des collèges et faire découvrir aux élèves les savoir-faire du territoire.

Début octobre, deux opérations ont illustré cette ambition dans 28 établissements, auprès de plus de 9.000 élèves. Du 5 au 9 octobre, une semaine a notamment été consacrée à la filière avicole locale. Le département a acheté 832 kg d'émincé de poulet transformé dans l'Yonne auprès de l'entreprise DUC, historiquement implantée à Chailley. Les produits, commandés via la plateforme Agrilocal89, ont ensuite été livrés dans les collèges pour être intégrés aux menus. L'opération ne se limite pas à l'approvisionnement. Les équipes de restauration ont disposé d'une liberté de création pour imaginer des recettes autour du poulet et proposer des animations permettant aux élèves de découvrir les métiers et les productions de la filière. Une manière de mettre en lumière un secteur économique qui s'appuie sur une chaîne intégrée, de l'élevage à la commercialisation, mobilisant de nombreux professionnels agricoles.

UN SOUTIEN DIRECT AUX EXPLOITATIONS

Autre temps fort, la Semaine du goût, organisée du 12 au 16 octobre. Trois exploitations agricoles biologiques du département ont fourni des pâtes produites à la ferme, des lentilles ainsi que différentes huiles, notamment de colza, de tournesol, de cameline et de chanvre. Là encore, les équipes de restauration ont été invitées à élaborer des recettes et des animations autour de ces produits.

Au-delà de la découverte gustative, le dispositif repose sur un mécanisme de soutien financier. Pour chaque repas réalisé dans ce cadre, le Département apporte un euro par élève aux achats de produits locaux. Les commandes passent par Agrilocal89, une plateforme qui facilite la mise en relation entre les fournisseurs du territoire et les acheteurs de la restauration collective.

E. B.

en bref





CONSTRUISONS ENSEMBLE LE PROJET DE LEGS QUI VOUS RESSEMBLE.

Faire un legs à la Fondation de France, c'est agir pour toutes les causes qui vous tiennent à cœur. Nos conseillers sont là pour vous accompagner dans votre projet.

Contactez nous à la Fondation de France Centre-Est à Lyon : 04 72 10 92 34
Pour toutes vos questions : www.info-legs.fr | CentreEst@fdf.org

Fondation de France

La Fondation de toutes les causes

AVIS D'EXPERT

Contrefaçon : le gérant exposé !

Précision. Un dirigeant peut-il payer personnellement pour une contrefaçon commise par sa société ? Oui, s'il a agi sciemment, juge la Cour de cassation le 7 octobre 2026. Deux avocats dijonnais décryptent.







Par Me Constance Cuvillier et Me Pierre-Yves Thomé, Avocats, membres de l'Ordre des Avocats de Dijon.

Une société condamnée pour contrefaçon de marque doit indemniser le titulaire de cette marque. Mais son dirigeant peut-il aussi être tenu de payer sur ses biens personnels ? Dans un arrêt du 7 octobre 2026 (*Com., 7 oct. 2026, n° 25-14.170, publié au Bulletin et au Rapport*), la Cour de cassation répond par l'affirmative, à certaines conditions. Une SARL avait revendu en ligne un produit de jardinage sous la marque « Polyter », sans l'autorisation de son titulaire. Après la condamnation de la société, le titulaire a poursuivi le gérant. Les juges l'avaient débouté en première instance et en appel.

Pourtant, la Cour de cassation annule l'arrêt d'appel : l'affaire devra être rejugée par la cour d'appel de Paris.

Me Pierre-Yves Thomé, avocat au barreau de Dijon (Fidal), défend ici le point de vue du titulaire de la marque, et Me Constance Cuvillier avocate au barreau de Dijon (Du Parc Monnet), celui du dirigeant.

Me Constance Cuvillier : Rappelons d'abord le principe, qui protège le dirigeant : la société est une personne distincte. Lorsque le gérant agit en son nom, c'est elle qui répond de ses actes, pas lui. Sa responsabilité personnelle envers un tiers n'est engagée que s'il commet une faute dite « séparable » de ses fonctions : une faute volontaire, d'une particulière gravité, incompatible avec l'exercice normal des fonctions sociales (*C. com., art. L. 223-22 ; Com., 20 mai 2003, n° 99-17.092*).

Dans notre situation, la cour d'appel avait jugé que ce n'était pas le cas : le gérant avait acheté les produits auprès d'un ancien fournisseur du titulaire, et rien ne prouvait qu'il connaissait l'existence de la marque.

Me Pierre-Yves Thomé – C'est précisément ce raisonnement que la Cour de cassation censure. Dès 2010, elle a jugé que, lorsqu'un dirigeant commet volontairement une infraction pénale, cette faute est par nature séparable de ses fonctions (*Com., 28 sept. 2010, n° 09-66.255 ; Civ. 3ème, 10 mars 2016, n° 14-15.326*) : il n'y a plus à rechercher si elle est « assez grave ». Or la contrefaçon de marque n'est pas seulement une faute civile, c'est aussi un délit pénal (*CPI, art. L. 716-10*). La Cour en tire la conséquence : lorsque le titulaire soutient que le gérant a commis ce délit, le juge doit vérifier si c'est le cas. Si oui, le gérant doit réparer le préjudice. C'est cohérent : un salarié qui commet sciemment une infraction en répond personnellement (*Ass. plén., 14 déc. 2001, n° 00-82.066*), pourquoi un dirigeant serait-il mieux traité ?

Me Constance Cuvillier – Le mot important est « sciemment ». Devant le juge civil, la contrefaçon est constituée dès que la marque est utilisée sans autorisation, même de bonne foi (*Com., 21 févr. 2012, n° 11-11.752*) : c'est pourquoi la société a été condamnée. Mais le délit pénal suppose une intention (*C. pén., art. 121-3 ; Crim., 24 sept. 2019, n° 19-82.252*). Pour atteindre le gérant, il faut donc établir qu'il savait, ou ne pouvait ignorer, qu'il portait atteinte aux droits d'autrui. Le dirigeant de bonne foi, trompé par exemple par son fournisseur, conserve ainsi une vraie défense.

Me Pierre-Yves Thomé – À condition que cette bonne foi soit sérieuse. Les juges déduisent souvent l'intention des faits eux-mêmes, et attendent d'un professionnel certaines diligences : consulter le registre des marques de l'INPI, s'interroger sur l'origine des produits, demander des garanties à son fournisseur (*Crim., 18 mai 2011, n° 10-86.207*). Celui qui baptise son site du nom de la marque, qui reçoit une mise en demeure puis une assignation et continue de vendre, pourra difficilement plaider l'ignorance… Et risque donc d'engager sa responsabilité personnelle !

Me Constance Cuvillier– Certes, mais soulignons ce que l'arrêt ne dit pas. Il ne juge pas que ce gérant était de mauvaise foi : il appartiendra à la nouvelle cour d'appel dite « cour de renvoi », de l'évoquer.

Il ne fait pas non plus de chaque condamnation d'une société celle de son dirigeant. L'arrêt vise le cas où le titulaire soulève la question, et il faut établir les actes personnels et l'intention du gérant. La protection offerte par la société reste la règle.

Me Pierre-Yves Thomé – L'arrêt comporte pourtant une seconde leçon, sans doute la plus utile pour les dirigeants. Au cours du procès, le juge avait ordonné à la société de produire ses factures et documents comptables, afin de chiffrer le préjudice. Le gérant ne l'a jamais fait, malgré une astreinte, c'est-à-dire une pénalité par jour de retard, liquidée à 13.600 €. Pour la Cour, refuser d'exécuter une décision de justice constitue en soi une faute personnelle grave du dirigeant.

Me Constance Cuvillier – C'est le message le plus clair, et il dépasse la contrefaçon : une décision de justice peut être contestée par les voies de recours, mais pas ignorée. Pour le reste, quelques réflexes simples suffisent à se protéger. Avant de vendre un produit de marque acquis hors du circuit habituel, vérifiez qui détient les droits et gardez une trace de vos vérifications. En cas de mise en demeure, suspendez les ventes le temps d'analyser la situation avec votre conseil. Exécutez les décisions de justice. Et faites le point avec votre assureur sur votre contrat de responsabilité des dirigeants ; la loi excluant la garantie des fautes intentionnelles (*C. assur., art. L. 113-1*).

Me Pierre-Yves Thomé – Du côté des titulaires de marques, l'arrêt invite à mettre en demeure rapidement et à viser expressément le dirigeant lorsque son implication personnelle est établie, surtout quand la contrefaçon est évidente, et à documenter chaque refus de communiquer des pièces. Le titulaire peut alors viser deux patrimoines, ce qui est utile lorsque la société contrefactrice est peu solvable ou a disparu. A noter que ces litiges relèvent la compétence de tribunaux spécifiques, devant lesquels il convient d'intervenir dès le départ.

Me Constance Cuvillier – Retenons l'essentiel : le dirigeant qui vérifie, réagit aux alertes et respecte les décisions de justice reste protégé par sa société. L'arrêt ne sanctionne que celui qui s'abrite derrière elle pour enfreindre la loi ou désobéir au juge.

Opinions

Lentillères : la ville de Dijon parvient à un accord

Communiqué de presse de la ville de Dijon.

Depuis 2010, le site des Lentillères fait l'objet d'une occupation sans droit ni titre. Si les activités agricoles, environnementales, sociales et culturelles qui s'y sont développées présentent un intérêt pour le territoire, cette situation ne pouvait perdurer sans cadre juridique ni engagements clairement établis.

La Ville de Dijon a donc engagé un dialogue avec les occupants afin de parvenir à une solution conciliant la préservation des espaces naturels, le respect du droit, la sécurité des personnes et la poursuite des projets d'aménagement urbain.

Après plusieurs mois de négociations, la Ville de Dijon et l'association Quartier Libre des Lentillères sont parvenues à un accord sur l'avenir du site des Lentillères. Deux conventions seront soumises à l'approbation du conseil municipal du 23 novembre prochain. Elles permettront de mettre fin à une situation d'occupation sans droit ni titre qui perdure depuis 2010, de garantir la vocation agroécologique de 7,04 hectares et de favoriser leur ouverture à l'ensemble des Dijonnaises et des Dijonnais, tout en préservant la poursuite du projet d'aménagement des Maraîchers sur une emprise de 1,14 hectare.

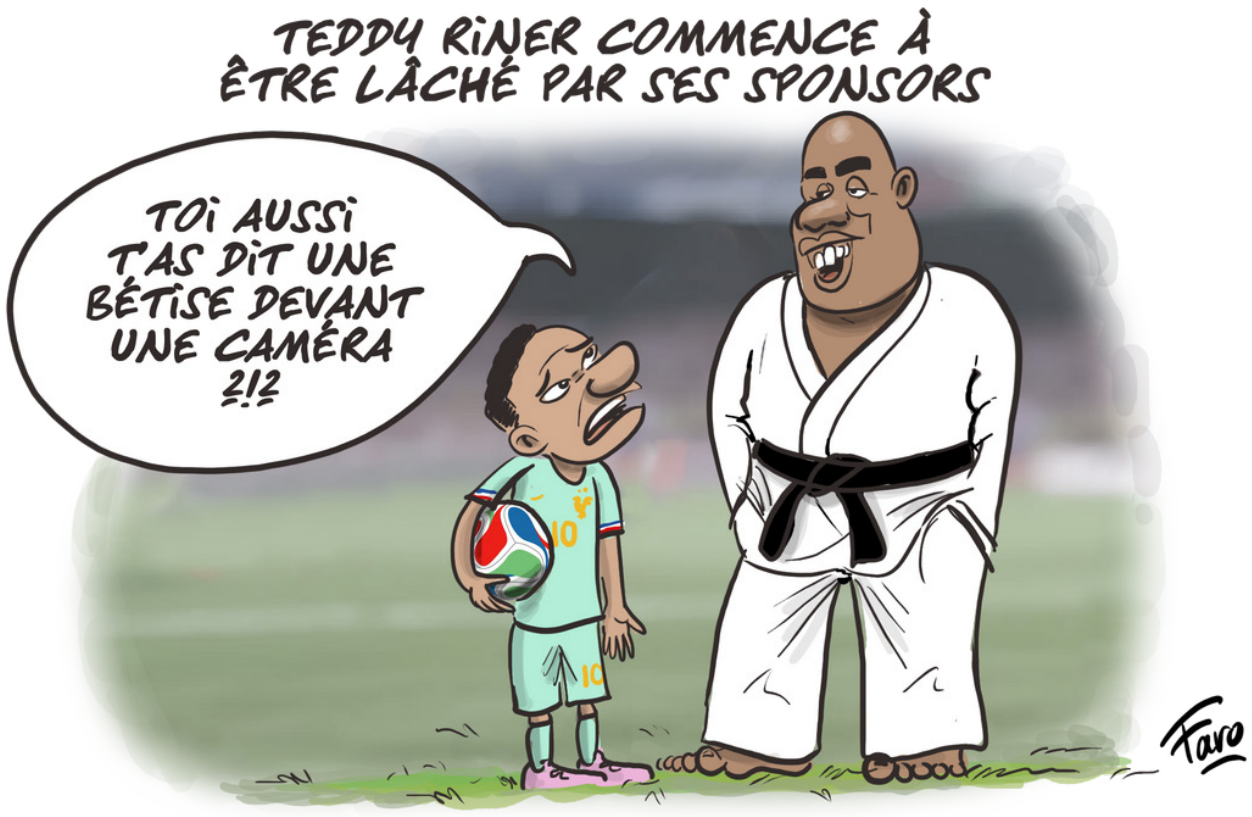
Cet accord traduit la volonté de la municipalité de privilégier le dialogue pour parvenir à des solutions concrètes, dans le respect de l'intérêt général, des exigences de sécurité et des règles communes.

L'accord aujourd'hui obtenu repose sur des engagements réciproques. L'association Quartier Libre des Lentillères accepte de se conformer à un cadre conventionnel précis, définissant les conditions d'occupation du site, les responsabilités qui lui incombent et les obligations nécessaires à son fonctionnement.

Il ne s'agit pas de reconnaître un droit acquis du fait de l'occupation passée, mais de donner un cadre légal à un projet associatif, assorti d'obligations et de contrôles. « *Notre responsabilité était de trouver une issue à une situation qui ne pouvait rester sans cadre juridique. Nous avons privilégié le dialogue, mais avec une ligne claire : préserver plus de 7 hectares dédiés à la nature et à l'agriculture urbaine, permettre aux Dijonnais d'en bénéficier dans des conditions de sécurité adaptées, garantir la poursuite du projet des Maraîchers sur 1,14 hectare et faire respecter des règles communes. Cet accord répond à ces objectifs. Il ne crée aucun droit du fait de l'occupation passée : il fixe, pour l'avenir, des engagements précis et des responsabilités que chacun devra respecter. C'est ainsi que nous concevons l'action publique : rechercher des solutions concrètes, sans renoncer à nos engagements ni à l'intérêt général* », Nathalie Koenders, maire de Dijon.

Sous réserve de leur adoption par le conseil municipal du 23 novembre, les deux conventions pourront être signées par les parties et ouvrir une nouvelle étape dans l'avenir du site des Lentillères.

Le regard de Faro





Le billet

Par Emmanuelle de Jesus

Réindustrialiser avec réalisme



Ce lundi 16 novembre s'ouvre la 15e édition de la Semaine de l'industrie, qui vise à faire connaître les métiers de ce secteur aux jeunes, demandeurs d'emploi, personnes en reconversion... L'enjeu est de taille, surtout qu'il se double d'un objectif devenu d'importance dans la géopolitique belliciste mondiale : celui de la souveraineté. Depuis 2018, on ne compte plus les plans et les milliards d'euros entassés pour réimplanter des usines, des entrepôts logistiques et des lignes de production : programmes investissement d'avenir, France 2030, France relance, et autres crédits d'impôts aux entreprises. Et pourtant, ce sont toujours 76.000 postes qui restent non pourvus au niveau national dans le secteur industriel. Et puisque dans le même temps, on constate qu'une kyrielle de diplômés des universités ne trouvent pas d'emploi, monte la petite musique du « *sélectionnons davantage à l'entrée des facs, ça nous fera des profils pour l'industrie* », je vous la fais courte. Notons que cette idée est surtout populaire chez des types qui, comme Édouard Philippe, ont fait l'Ena et n'ont vu les usines que lors de visites millimétrées, où c'est trop rigolo d'enfiler une charlotte, des chaussures de sécurité et des bouchons d'oreilles, parce que tout cela ne durera, au final, que deux heures trente et pas toute une vie. Parce que oui, l'industrie, « *ce n'est plus Germinal* », comme je l'ai souvent entendu dire de la part de responsables politiques. En effet : dans les usines d'aujourd'hui, les postes de travail sont étudiés pour limiter les dégâts sur les corps, la mixité fait son chemin, l'IA et la robotique sont bien présentes. Mais l'industrie peut être aussi, et c'est intangible pour être compétitif, des horaires décalés, une pénibilité pas toujours compensée en début de carrière pas un salaire attractif, du bruit, des séquences de travail répétitives. Peut-être faudrait-il être parfaitement transparent sur ces points afin de conserver les jeunes qu'un discours un peu trop angélique amènent dans les usines, avant de les voir fuir. Peut-être, en plus de leur parler d'IA, faudrait-il leur parler de RSE, de protection de l'environnement, de la place des femmes, et reste à vivre, toutes choses qui ont du sens à leurs yeux.

Le coin bouquins

Les impôts en 30 questions.



À l'heure où la question des finances publiques s'impose au cœur du débat démocratique, l'impôt demeure un sujet essentiel. Réduction des inégalités, transition écologique, maîtrise de la dette ou encore fiscalité des entreprises du numérique : jamais la fiscalité n'a été autant sollicitée pour répondre aux grands défis contemporains. Cette 4e édition expose de manière claire et accessible les mécanismes de l'impôt en France. Sous la forme de 30 questions-réponses, l'ouvrage revient sur les fondements historiques et démocratiques de l'impôt, son rôle dans le financement des politiques publiques, mais aussi sur les grandes problématiques contemporaines : fiscalité des ménages et des entreprises, TVA, fraude et évasion fiscales, dette publique ou encore perspectives de convergence européenne. Dans un contexte marqué par le déficit public, les débats sur la justice fiscale et les enjeux de transition écologique, comprendre à quoi servent les impôts et comment ils sont répartis, devient indispensable.o.

♦ *La Documentation française, 102 pages, 9,90 €.*

le Journal du Palais
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Annonces légales

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux
à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif.
Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales
sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte

Actulegales.fr L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

le Journal du Palais
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Confiez-nous vos annonces légales !



Envoyez vos annonces par mail à : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Renseignements au 03 80 68 25 55

le Journal du Palais
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional

LE JOURNAL DU PALAIS
S.A.S. au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe Legalnet

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Site internet : www.journal-du-palais.fr
Bureaux ouverts du lundi au vendredi
de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication :
S.A.S. Compagnie Mobilière de Gestion de Participations,
représentée par Michel GUYOMARD
Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS
Rédaction : Frédéric CHEVALIER

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €
Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n - 1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)
Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

Côte-d'Or

VENTE CESSION
ATTRIBUTION D'APPORTS

AGORA KEBAB

Suite à l'annonce n° L2605533 parue le 29 octobre 2026, il convient de lire : a été cédé un fonds de commerce par : Monsieur Mesut BULUT, époux de Madame Ulkem BAYRAKACAN, demeurant à FAUVERNEY (21110), 2 rue des Ecoliers ; A : Monsieur Murat TUNC, époux de Madame Sevim CALISKAN, demeurant à FAUVERNEY (21110), 20 chemin des Ecoliers.
L2605795

POURSUITE D'ACTIVITE

NOISETTE

SARL au capital de 1.000 €uros
Siège social :
11 rue Jules Massenet
21200 BEAUNE
914 545 322 R.C.S. de Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 01/10/2026 les associés ont décidé la continuation de la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.
Mention au R.C.S. de DIJON.
L2605694

RT RENOVATION

Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 €uros
Siège social :
14 rue des ducs de Bourgogne
21110 ROUVRES EN PLAINE
932 877 871 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une délibération en date du premier juillet 2026, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.
Pour avis : Le président.
L2605763

HORIZON TAILLE

Société à responsabilité limitée
au capital de 500 €uros
Siège social : 12 rue de la Cure
21270 VIELVERGE
852 245 612 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 30 octobre 2026, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.
Pour avis : La gérance.
L2605826

HM 10

HM 10 - Société par actions simplifiée - au capital de 50 euros - Siège social : 7 Rue Aristide Bergès, 21800 SENNECEY LES DIJON - 934 677 345 RCS DIJON : le 30/10/2026, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
L2605584

CASSAGNE

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social :
2 rue de l'Aqueduc Darcy
21121 AHUY
932 246 242 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225 -248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis : La présidente.
L2605111

DISSOLUTION
DE SOCIETE

LEGA SPHERE AVOCATS
2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

SCI LE PORT DU HAVRE

Forme : SCI
société en liquidation
Capital social : 10.000 €uros
Siège social :
17 Grande Rue
21540 REMILLY EN MONTAGNE
801 004 144 R.C.S. de Dijon

Dissolution anticipée

Aux termes de l'AGM en date du 12 octobre 2026, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 12 octobre 2026. Monsieur Salvatore ORLANDO, demeurant 17 Grande Rue - 21540 REMILLY EN MONTAGNE a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.
L2605812

SCI JAM

SCI J.A.M. - Société civile immobilière - au capital de 7 622,45 euros - Siège social : Remilly-en-Montagne 21540 REMILLY-EN-MONTAGNE - 388 722 555 RCS DIJON : AGE du 19/10/2026 de dissolution anticipée & mise en liquidation amiable Madame Florence CALVELHE-PAGE (11 Rue Maurice Jeuniaux 23300 LA SOUTERRAINE) liquidateur & siège de la liquidation au domicile du liquidateur (11 Rue Maurice Jeuniaux 23300 LA SOUTERRAINE).
L2605356

VERSALYS
AUDIT • CONSEIL • EXPERTISE COMPTABLE • TRANSMISSION D'ENTREPRISE

SARL VERSALYS
6 rue Saint John Perse
21000 DIJON

A2 BUREAU

Société à responsabilité limitée
au capital de 7.622,45 €uros
Siège social :
4 rue du Moulin des Batteurs
21470 BRAZEY EN PLAINE
409 943 818 R.C.S. Dijon

Avis de dissolution

Le 15/10/2026, l'assemblée générale extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société A2 BUREAU ; Nommé liquidateur Monsieur Thierry YVRARD, demeurant à BRAZEY EN PLAINE (21470), 4 rue du Moulin des Batteurs et fixé le siège de la liquidation à BRAZEY EN PLAINE (21470), 4 rue du Moulin des Batteurs, adresse où doit être envoyée la correspondance à compter de ce jour.
Mention au R.C.S. de DIJON.
L2605652

SARL TERRE DE LUNE

Suivant décision en date du 31/08/2026, l'associée unique de la société SARL TERRE DE LUNE, SARL à associée unique au capital de 7.622,45 €, siège social : 36 rue Amiral Roussin - 21000 DIJON, R.C.S. DIJON 408 741 965, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Isabelle LARAQUE, demeurant 21 bis place Saint Michel - 21000 DIJON, gérante, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 21 bis place Saint Michel - 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis : Le liquidateur.
L2605773

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

SAS AC SERVICES

Dissolution

AC SERVICES Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 5 000 € - Siège social : 42 Allée Chevalier de la Barre, Appartement 13, étage 2, 21000 DIJON 101 377 950 RCS DIJON : AGE du 31/10/2026 de dissolution anticipée & mise en liquidation amiable M. Yassir CHMALI (42 Allée Chevalier de la Barre, Appartement 13, étage 2, 21000 DIJON) nommé liquidateur siège de liquidation au siège social.

L2605677

CLOTURE DE LIQUIDATION

DOMAINE DES DIABLOTINS

Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 5.000 €uros
Siège social et siège de liquidation :
3 route de Nuits Saint-Georges
21700 BAGNOT
907 718 027 R.C.S. Dijon

Clôture de liquidation de la société

L'AGO réunie le 06/11/2026 au siège social a approuvé les comptes définitifs de liquidation, arrêtés au 30 septembre 2026, déchargé Mme Maud BORGET de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés, et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le liquidateur.

L2605691

LA PETITE VADROUILLE

Société civile immobilière
au capital de 1.000 €uros
Siège social : 6 place du Murger
21190 MEURSAULT
Siège de liquidation :
6 place du Murger
21190 MEURSAULT
894 562 685 R.C.S. Dijon

Avis de clôture de liquidation

L'assemblée générale réunie le 31 octobre 2026 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Fanny DELFOUR, demeurant 10 rue de la Garenne - 21200 BEAUNE, de son mandat de liquidatrice, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : La liquidatrice.

L2605696

SARL TERRE DE LUNE

Suivant décision en date du 31/08/2026, l'associée unique de la société SARL TERRE DE LUNE, SARL à associée unique en liquidation au capital de 7.622,45 €, siège social : 36 rue Amiral Roussin - 21000 DIJON et siège de la liquidation : 21 bis place Saint Michel - 21000 DIJON, R.C.S. DIJON 408 741 965, après avoir entendu le rapport du liquidateur a : - Approuvé les comptes de liquidation ; - Donné quitus au liquidateur Madame Isabelle LARAQUE, demeurant 21 bis place Saint Michel - 21000 DIJON et déchargé ce dernier de son mandat ; - Prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis : Le liquidateur.

L2605771

GEOCAPTURE

SARL au capital de 5 000 €
Siège social : 13 rue de la Meuse
21121 FONTAINE LES DIJON
RCS de DIJON n°809 824 139

Avis de liquidation

En date du 31/10/2026, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. CALDERERO HUGUES de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/10/2026.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

CALDERERO HUGUES.

L2605768

LEGA SPHERE AVOCATS
2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

SCI LE PORT DU HAVRE

Forme : SCI société
en liquidation
Capital social : 10.000 €uros
Siège social :
17 Grande Rue
21540 REMILLY EN MONTAGNE
801 004 144 R.C.S. de Dijon

Clôture de liquidation

Aux termes de l'AGM en date du 12 octobre 2026, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Salvatore ORLANDO demeurant 17 Grande Rue - 21540 REMILLY EN MONTAGNE et prononcé la clôture de liquidation de la société à compter du jour de ladite assemblée.

La société sera radiée du R.C.S. du DIJON.

Le liquidateur.

L2605811

CamNat1

Société civile en liquidation
au capital de 1.000 €uros
Siège social et siège de liquidation :
79 bis rue en Paillery
21850 SAINT APOLLINAIRE
883 047 706 R.C.S. Dijon

Avis de clôture de liquidation

L'assemblée générale ordinaire du 8 octobre 2026 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur David LEMAIRE, demeurant 7 rue du Bourgarain - 21130 VILLERS LES POTS de son mandat, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 8/10/2026. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis : Le liquidateur.

L2605827

RÉDACTION
CHEVALIER Frédéric
DEJESUS Emmanuelle
03.80.68.23.67
redaction.jdp@legalnet.org

CONSTITUTION DE SOCIETE

MARGANTO

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social :
43 rue de la Fontaine Sainte Anne
21000 DIJON

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 05 novembre 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : MARGANTO
Siège : 43 Rue de la Fontaine Sainte Anne, 21000 DIJON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : L'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis, nus et/ou meublés dont elle est ou pourrait devenir propriétaire ultérieurement, la gestion, l'acquisition et l'administration de valeurs mobilières, placements ainsi que toutes opérations financières d'achat ou vente de titres.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour précédant la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : les cessions d'actions, donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Arnaud CARON,
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : Le président.

L2605762

MMC VAMOFACT

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 10 novembre 2026, à ST APOLLINAIRE.

DÉNOMINATION : MMC VAMOFACT.
FORME : Société civile immobilière.
SIÈGE SOCIAL : 26 rue de l'Egalité - 21850 ST APOLLINAIRE.
OBJET : La société a pour objet : L'acquisition, la propriété, la gestion, l'administration, l'exploitation par bail, location nue ou meublée, de tous biens et droits immobiliers.
DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 année(s).
CAPITAL SOCIAL FIXE : 1.000 €.
MONTANT DES APPORTS EN NUMÉRAIRE : Il est divisé en 1.000 parts de 1 € chacune.
CESSION DE PARTS ET AGRÉMENT : Agrément des cessionnaires par acte notarié ou sous signature privée.
GÉRANT : Monsieur MORAT Flavien, demeurant 26 rue de l'Egalité - 21850 ST APOLLINAIRE.
La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le gérant.

L2605822

ACTAE AVOCATS
Catherine DELOGE-MAGAUD
14 Rue Jean Giono
21000 DIJON

SAS M.A.S.S TRANSPORT

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date à DIJON, du 09/11/2026 il a été constitué une société par actions simplifiée.

DENOMINATION : M.A.S.S TRANSPORT.
SIEGE SOCIAL : 78 rue de Seurre - 21170 LOSNE.
OBJET : En France et dans tous pays, transport public routier de marchandises tous tonnages, location de véhicules industriels avec conducteur destinés au transport de marchandises.
Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement.
DUREE : 99 années à compter de la date d'immatriculation au R.C.S. de DIJON.
CAPITAL SOCIAL : 14.000 € par apport en numéraire.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET VOTE : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions personnellement ou par mandat. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
CESSIONS D'ACTIONS : En cas de pluralité d'associés, toute cession ou transmission de titres est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés quel qu'en soit le bénéficiaire ou la nature.
PRESIDENT : Mathias SEGUIN, demeurant 78 rue de Seurre - 21170 LOSNE.
DIRECTEUR GENERAL : Catherine CATINOT, demeurant Ferme de Champenatre - PAGNY LE CHATEAU 21250.
Les dépôts légaux seront effectués au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis.

L2605793

FIDAL AVOCATS
Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

SCI 71 IMMO

Constitution

Aux termes d'un ASSP du 10/11/2026, il a été constitué une société civile :

Dénomination sociale : SCI 71 IMMO
Objet social : l'acquisition, la détention, l'exploitation, par bail ou autrement, de tous immeubles, biens ou droits immobiliers, l'édification et l'exploitation, par bail ou autrement, de tous immeubles.
Siège social : 21 Rue des Frères Montgolfier, 21300 CHENOVE
Capital : 20 000 euros
Durée : 99 ans
Gérant : M. Arthuro HUGUENIN demeurant 21 Rue des Frères Montgolfier, 21300 CHENOVE ;
Associés indéfiniment responsables : HA MOBILIERE, SARL unipersonnelle au capital de 20 000 €, siège social 21 Rue des Frères Montgolfier, 21300 CHENOVE, 132 698 010 RCS DIJON ;
Mme Véronique HUGUENIN demeurant 21 Rue des Frères Montgolfier, 21300 CHENOVE.
Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément des associés à la majorité des voix.
Immatriculation au RCS de DIJON.

L2605802

O'ViV

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social :
7 rue Fournerat
21000 DIJON

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : O'ViV
Siège social : 7 rue Fournerat, 21000 DIJON
Objet social : La gestion de toutes actions, parts sociales, valeurs mobilières et tous titres quelconques qu'elle pourrait acquérir ou qui pourraient lui être apportés ; La prise de participation dans toutes sociétés, par tous moyens, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; La participation active de la Société à la conduite de la politique de ses filiales et au contrôle de celles-ci, en participant notamment à la définition de leur stratégie ainsi qu'à la mise en œuvre de leur politique de gestion industrielle, commerciale, financière ou immobilière ; et, le cas échéant et à titre purement interne, la fourniture, à titre habituel, de prestations de services spécifiques, administratifs, juridiques, comptables, financiers ou immobiliers, au profit de ses filiales, ainsi que la mise à disposition de moyens matériels et de personnel.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Vincent AMIOT, demeurant 7 rue Fournerat 21000 DIJON, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2604703

PFR

Constitution

Aux termes d'un acte électronique en date du 03/11/2026, il a été constitué une société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, dénommée PFR, dont le siège social est situé 18, boulevard de Brosses - 21000 DIJON, qui a pour objet, en France et dans tous pays, les activités de holding et de gestion financière. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Clauses restreignant la libre cession des actions : Les actions sont librement cessibles entre associés. Toutes les autres cessions ou transmissions d'actions, à titre gratuit ou onéreux, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix dont disposent les associés présents ou représentés, y compris les associés ayant voté par correspondance, le cédant prenant part au vote ; à la majorité des deux tiers des voix attachées aux actions détenues par les associés présents ou représentés. La société HFR, société par actions simplifiée au capital de 705 994 euros, dont le siège social est situé 18, boulevard de Brosses - 21000 DIJON, 989 619 689 RCS DIJON, a été nommée en qualité de Président sans limitation de durée.

Pour avis.

L2605697

Marie STUTZMANN

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000,00 Euros
Siège social : 86 B Rue Paul Doumer
21110 GENLIS
en cours d'immatriculation

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 26/10/2026, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Marie STUTZMANN
Forme : Société à responsabilité limitée (à associé unique)
Capital : 1.000,00 Euros
Siège social : 86 B Rue Paul Doumer 21110 GENLIS
Objet :
La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :
toutes prestations de conseil, d'accompagnement scientifique et technique et d'assistance aux entreprises dans le cadre du développement et de l'évaluation et de l'évolution de dispositifs médicaux et de produits cosmétiques, notamment dans les domaines de la biocompatibilité et de la toxicité ;
la conception, la création, le développement et la commercialisation de jeux de société ;
l'écriture, l'édition et la commercialisation de romans et livres pour enfants ;
la conception, la création, la fabrication et la commercialisation de créations artistiques diverses notamment dans le domaine de la peinture, de la bijouterie fantaisie, de la poterie…
toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ;
la participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.
Durée : 99 ans
Gérance : Madame Marie STUTZMANN, demeurant 86 B Rue Paul Doumer 21110 GENLIS
Immatriculation : RCS de DIJON

Pour avis.

L2605535

E.B. MECA

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 23 octobre 2026, à Quetigny.

DÉNOMINATION : E.B. MECA.
FORME : SARLU.
SIÈGE SOCIAL : 2 impasse des Charrieres - 21800 QUETIGNY.
OBJET : Mécanique générale et accessoirement vente de véhicules d'occasion et location de véhicules, Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.
DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 année(s).
CAPITAL SOCIAL FIXE : 1.000 €.
GÉRANT : Monsieur Ercan BALTACI, demeurant 9 rue de Beire - 21120 SPOY.
La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le gérant.

L2605752

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

FIDAL AVOCATS

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

TACR

Société civile immobilière
au capital de 500 €uros
Siège social : 1 T rue des Fresnes
21310 BELLENEUVE

Avis de constitution

Suivant acte sous seing privé en date à BELLENEUVE (21) du 9 novembre 2026, il a été constitué, sous la dénomination TACR, une société civile immobilière régie par toutes les dispositions légales ou réglementaires en vigueur, dont les caractéristiques sont les suivantes :

SIÈGE SOCIAL : 1 R rue des Fresnes - 21310 BELLENEUVE.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement, ainsi que la vente de tous immeubles, biens ou droits mobiliers ou immobiliers.

DURÉE : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au R.C.S.

CAPITAL SOCIAL : 500 €, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire.

GÉRANTS :

- Monsieur Teddy MICHAUD, demeurant 1 T rue des Fresnes - 21310 BELLENEUVE
- Madame Amandine BARBIERE, demeurant 1 T rue des Fresnes - 21310 BELLENEUVE.

Associés :

- Monsieur Teddy MICHAUD, demeurant 1 T rue des Fresnes - 21310 BELLENEUVE ;
- Madame Amandine BARBIERE, demeurant 1 T rue des Fresnes - 21310 BELLENEUVE.

CLAUSE D'AGRÉMENT DES CESSIONNAIRES DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ainsi qu'au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec le consentement des associés statuant aux conditions de majorité ordinaire.

IMMATRICULATION : Au R.C.S. DIJON.

Pour avis.

L2605804

SCI GENLIS SANTÉ BG

Avis est donné de la constitution de la société SCI GENLIS SANTÉ BG, au capital de 2.000 €.

SIÈGE : 6 rue de Labergement - 21110 GENLIS.

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. de DIJON.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : l'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 2.000 €.

Les parts sociales sont cessibles sous réserve d'agrément dans tous les cas.

GÉRANT : Monsieur Giuseppe BUZZANCA, demeurant 8 rue des Rosiers - 39000 LONS LE SAUNIER.

L2605758

COMPTABILITÉ
LAMBIN Véronique
03.80.68.25.55
compta.jdp@legalnet.org

FIDAL AVOCATS

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

HA MOBILIERE

Constitution

Avis est donnée de la constitution, pour une durée de 99 ans, d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dénommée HA MOBILIERE, au capital de 20 000 € dont le siège social est fixé 21 Rue des Frères Montgolfier, 21300 CHENOVE, ayant pour objet social l'acquisition, la souscription, la détention, la gestion et la cession de toutes participations dans toutes sociétés, ainsi que l'animation de ces sociétés et du groupe qu'elles forment avec elle.

Le gérant est M. Arthuro HUGUENIN demeurant 21 Rue des Frères Montgolfier, 21300 CHENOVE
Immatriculation au RCS de DIJON.

L2605772

LEGA SPHERE AVOCATS

2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

PC HOLDING

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 16 octobre 2026 :

DÉNOMINATION : PC HOLDING.

FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

SIÈGE SOCIAL : 27 rue de Bois - 21190 PULIGNY MONTRACHET.

OBJET : L'acquisition, la gestion et l'administration de tous biens mobiliers ou immobiliers, droits, parts d'intérêts, valeurs mobilières et immobilières ; La prise de participations dans toutes sociétés par voie de création, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement ; La gestion de ces participations, l'animation du groupe ainsi constitué et la fourniture à ses filiales de prestations de services administratifs, juridiques, comptables, financiers ou immobiliers.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 années.

CAPITAL SOCIAL FIXE : 807.840 € divisé en 807.840 actions de 1 € chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

CESSION D'ACTIONS ET AGRÉMENT : Toute cession d'actions est soumise au droit de préemption des associés. Les cessions entre associés sont libres. Les cessions à des tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des décisions extraordinaires. En cas d'associé unique, les cessions sont libres.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées : Chaque action donne droit à une voix.

A été nommé Président : Monsieur Paul CHAVY, 2 bis rue des Belles Roses - 21190 MEURSAULT.

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

L2605809

DUPRE A L'ASSIETTE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 21 octobre 2026 à BISSEY LA CÔTE, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée.

DÉNOMINATION SOCIALE : DUPRE A L'ASSIETTE.

SIÈGE SOCIAL : 14 rue Haute - 21520 BISSEY LA CÔTE.

OBJET SOCIAL : La préparation de plats à emporter.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 5.000 €.

GÉRANCE : Madame Sylvie DUPRE, demeurant 14 rue Haute - 21520 BISSEY LA CÔTE ; Monsieur Eddy COZEMA, demeurant 9 Grande Rue - 21520 BISSEY LA CÔTE.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2605759

MODIFICATION DE STATUTS

eca

SEP

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 rue du Cap Vert
21800 QUETIGNY
498597103 RCS DIJON

Modification dirigeants

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 octobre 2026, Monsieur Philippe CORON et Monsieur Emmanuel CORON ont été nommés en qualité de co-gérants pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Sébastien CORON.

Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2605368

YDT CONSULTING

Société par actions simplifiée
en cours de transformation en société
à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 102 Avenue Victor Hugo
21000 DIJON
951 757 095 RCS DIJON

Par décision du 31 octobre 2026, l'Associé Unique a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée unipersonnelle à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 10 000 euros, divisé en 10 000 parts sociales de 1 euro chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :

Président : Monsieur Yves DAMBLEMONT Né le 31 mai 1967 à BOULOGNE SUR MER (62), De nationalité française, Demeurant 102 Avenue Victor Hugo 21000 DIJON,

Sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée unipersonnelle, la Société est gérée par Monsieur Yves DAMBLEMONT, Associé Unique.

L2605457

GROUPE ETC

SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

SARL ETF BOURGOGNE

Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 €uros
Siège social : Route de la Drée
21540 SOMBERNON
R.C.S. Dijon 497 528 505

Aux termes des décisions de l'associé unique du 22/10/2026, l'objet social a été étendu aux activités de compostage, production et négoce de granulés de bois et plus généralement de végétaux, vente de produits de jardins et végétaux, location de tous matériels de jardin et de terrassement, pose de bennes, travaux publics à compter du 22/10/2026. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

L2605472

TEC HOLDING

S.A.R.L. au capital de 52.500,00 Euros
Siège social : Rue du Chemin Noir
21120 IS-SUR-TILLE
R.C.S. : DIJON 809 318 066

Transfert du siège social

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23/10/2026, le siège social a été transféré à l'adresse suivante 3 Rue Suzanne Brunschvig - 21800 QUETIGNY, à compter du même jour.

L'article 4 «siège social» a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de DIJON

Pour avis.

L2605556

eca

AGNES PAQUET

SARL transformée en SAS
au capital de 79 231 euros
Siège social :
10 rue du Puits Bouret
21190 MELOISEY
792 679 144 RCS DIJON

Avis de transformation

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal du 03/11/2026, l'Associée Unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 79 231 €.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Madame Agnès PAQUET.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par Madame Agnès PAQUET.

Pour avis : La gérance

L2605621

DESCHAMPS

SARL au capital de 10.000 €uros
Siège social : 11 rue d'Ahuy
21121 HAUTEVILLE LES DIJON
804 648 723 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 4 novembre 2026, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Alex RUIZ de ses fonctions de gérant à effet du 4 novembre 2026 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis : La gérance.

L2605679

Financia Expert CONSEIL | EXPERTISE COMPTABLE

E.U.R.L. ROUGELIN CHARPENTE COUVERTURE

Forme : SARL
Capital social : 5.000 €uros
Siège social :
18 rue Charles Andre Remi Arnoult
21700 NUITS SAINT GEORGES
481 428 415 R.C.S. de Dijon

Transformation d'une société en SAS / SASU

Aux termes de l'AGE en date du 12/11/2026, l'associée unique a décidé de transformer la société en SAS et de supprimer le terme «EURL» de la dénomination sociale.

Président : M. Philippe ROUGELIN, dmt 38 B rue Docteur Louis Legrand - 21700 NUITS SAINT GEORGES.

Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque actionnaire dispose d'autant de voix qu'il possède d'actions.

Transmission des actions : Tant que la société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement. Agrément dans tous les autres cas.

Mention sera portée au R.C.S. de DIJON.

L2605684

ALTERNATIVES ECONOMIQUES

Suite à l'annonce n° L2605557 parue le 02/11/2026, il convenait de lire : Aux termes du procès-verbal du conseil d'administration du 26/06/2025, il a été décidé, à compter du même jour :

- De nommer en qualité de directeur général Monsieur Jérémy DOUSSON, demeurant 2 rue des Bruyères - 42580 LA TOUR EN JAREZ.

L2605688

COOPÉRATIVE ARTISANALE DU SANITAIRE DE L'ÉLÉCTRICITÉ ET DU CHAUFFAGE - CASEC

Société anonyme coopérative
artisanale
à capital variable
Siège social :
7 route des Essarts - 21600 FENAY
R.C.S. Dijon 535 178 016

Suivant délibération du conseil d'administration en date du 18 septembre 2026, Monsieur Guillaume SLIWA, demeurant 411 rue des Beurrons à PONCHON (60430), a été nommé en qualité de directeur général en remplacement de Monsieur Olivier BACQUET, dont la démission a été actée par décision du conseil du 26 juin 2026.

Pour avis :
Le Conseil d'Administration.

L2605690

ENTREPRISE GAUTHIER PERE ET FILS

Société par actions simplifiée
au capital de 150.000 €uros
Siège social :
36 allée du Bastion - 21170 LOSNE
397 636 689 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 16 octobre 2026, il résulte que Monsieur Tristan GAUTHIER, demeurant 4 place Belle Défense - 21170 SAINT JEAN DE LOSNE a été nommé en qualité de président, sans limitation de durée, en remplacement de Monsieur Éric GAUTHIER, démissionnaire.

L2605693

FFGP

Aux termes d'une décision unanime en date du 05/11/2026, la collectivité des associés de la société FFGP, SAS au capital de 300.000 €, siège social : 27 avenue Eugène Spuller - 21340 NOLAY, R.C.S. DIJON 929 404 051, a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de «location de tous types de véhicules sans chauffeur» et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis : La présidente.

L2605695

CREALOFT

SARL au capital de 8.000 €uros
Siège social :
10 rue Girard - 89000 AUXERRE
532 097 771 R.C.S. d' Auxerre

Aux termes de l'AGE en date du 29/10/2026 les associés ont décidé de transférer le siège social au 3 B rue de la Maldière - 21121 DAIX.

Gérant : M. BABIN Jérôme, demeurant 3 B rue de la Maldière - 21121 DAIX.

Radiation au R.C.S. d'AUXERRE et réimmatriculation au R.C.S. de DIJON.

L2605749

SYLPHIVER

Société civile immobilière
au capital de 83.542,06 €uros
Siège social :
16 rue Maréchal de Saulx Tavannes
21000 DIJON
441 129 491 R.C.S. Dijon

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 4 octobre 2026 , la société a décidé de :

- Nommer en qualité de gérant Monsieur Philippe Max demeurant 35 rue Jouffroy d'Abbans - 75017 PARIS en remplacement de Mme Ada Podliachouk, à compter du 4 décembre 2025 ;
- Transférer le siège social au 35 rue Jouffroy d'Abbans - 75017 PARIS, à compter de ce jour.

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

IMMATRICULATION : R.C.S. PARIS.

L2605755

FIDAL AVOCATS

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

MENUISERIES CONCEPT 21

SASU au capital de 10 000 euros
Siège social : 8 Boulevard de l'Europe,
21800 QUETIGNY
983 353 822 RCS DIJON

Transfert siège social

Suivant décisions de l'associé unique du 18/06/2026, le siège social a été transféré de QUETIGNY (21800), 8 Boulevard de l'Europe à DIJON (21000), 15 Rue Edmé Verniquet. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

L2605760

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

ACTAE AVOCATS

Catherine DELOGE-MAGAUD
14 Rue Jean Giono
21000 DIJON

SAS E 3 PATRIMOINE

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 9.000 €uros
Siège social :
19 rue du Meix bresson
21110 R.C.S. Dijon 850 592 940

Par AGE du 17/04/2026, l'associé unique a pris acte de la démission de Pauline FLOCARD de son mandat de présidente et a désigné à compter de ce même jour, la société SARL E3 HERITAGE au capital social de 31.667 €, ayant son siège social 19 rue du Meix Bresson - 21110 LONGECOURT EN PLAINE, représentée par sa gérante Pauline FLOCARD.

Les dépôts légaux seront effectués au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis.

L2605764

eca

LES CHAMPS D'ARGENT

SARL au capital de 1 081 000 euros
Siège social :
10 rue Saint Marcel
21550 LADOIX SERRIGNY
903 743 458 RCS DIJON

Transfert du siège social

Aux termes d'une délibération en date du 09/11/2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 10 rue Saint Marcel, 21550 LADOIX SERRIGNY au 3 Route Départementale 974 - 21700 VOSNE ROMANEE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : La gérance.

L2605765

FIDAL AVOCATS

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

LOISEAU DES DUCS

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 50.000 €uros
Siège social :
3 rue Vauban - 21000 DIJON
792 463 382 R.C.S. Dijon

Suivant décisions prises par l'associé unique le 6 novembre 2026 : La société à responsabilité limitée a été transformée en société par actions simplifiée (SAS).

Les fonctions de gérante de Mme Bérangère LOISEAU ont pris fin.

La société BERNARD LOISEAU SA, SA à Conseil d'Administration au capital de 2.274.818,75 € dont le siège social est 2 avenue Bernard Loiseau - 21210 SAULIEU, immatriculée n° 016 050 023 a été nommée président.

La société TILPS, SA SASU au capital de 1.000 € dont le siège social est 4 avenue de la Gare - 21210 SAULIEU, immatriculée n° 934 954 090 a été nommée directeur général.

Toute transmission de titres de capital est soumise à agrément préalable.

Tout associé peut participer aux décisions collectives : A chaque action est attaché un droit de vote.

L2605770

LEGA SPHERE AVOCATS

2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

SCI ACTIVITES 34

Société civile immobilière (SCI)
Ancien capital social : 1.000 €uros
Nouveau capital social : 1.080 €uros
Siège social :
1 B rue Mathurin Moreau
21000 DIJON
530 930 734 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision unanime en date du 5 novembre 2026, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 1.000 € à 1.080 €.

Mention sera portée au R.C.S. de DIJON.

L2605787

SA D'HLM HABELLIS

au capital de 79.484.905,20 €uros
(ancien capital 75.584.905,25 €uros)
28 boulevard Georges Clémenceau
21000 DIJON
R.C.S. Dijon 015 450 638

Augmentation de capital social en numéraire

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale mixte en date du 30 avril 2026 et du conseil d'administration en date du 14 octobre 2026 que le capital social de la société HABELLIS d'un montant de 75.584.905,25 € a été augmenté de la somme de 3.899.999,95 € par l'émission d'actions en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription, et/ou par compensation de créances pour passer à un capital social de 79.484.905,20 €. En conséquence, les articles 6 et 19 des statuts ont été modifiés.

ADMINISTRATEURS

L'assemblée générale mixte du 30 avril 2026 a pris acte du renouvellement, en qualité d'administrateur et ce pour une durée de 3 ans, du mandat de M. Jean-François BUET, de Mme Caroline SANTIARD, de Mme Elisabeth TOURAIS, de Mme Marie-Thérèse REVELLAT-BOURRIGAN, de M. Etienne PITON

L'assemblée générale mixte du 30 avril 2026 a nommé, et ce pour une durée de 3 ans, la Ville de Sens en qualité d'administrateur et la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais en qualité d'administrateur.

L'assemblée générale mixte du 30 avril 2026 a pris acte de la fin du mandat d'administrateur de M. Cyrille GUITON, démissionnaire. et a nommé M. Fabien BAUMANN en qualité d'administrateur en remplacement de M. Guiton.

Le Conseil d'Administration du 30 avril 2026 a pris acte de la désignation de nouveaux représentants permanents :

- M. Paul-Antoine de CARVILLE, représentant permanent de la Ville de Sens, administrateur de la société, en remplacement de M. Jean-Pierre CROST ;
- M. Jean-Pierre CROST, représentant permanent de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, administrateur de la société, en remplacement de M. Lionel TERRASSON ;
- Mme Eliane DESABRE, représentant permanent de la Communauté d'Agglomération de Nevers, en remplacement de M. Mahamadou SANGARE.

Le Conseil d'Administration du 10 mars 2026 a pris acte du changement de représentant permanent de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté, administrateur de la société, désignant M. Yazid LAMRANI en qualité de représentant permanent, en remplacement de M. Xavier MARLY.

Pour avis.

L2605803

LEGI Société d'avocats CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

STECIA

Société à responsabilité limitée
au capital de 68.000 €uros
Siège social :
8 place du 30 octobre - 21000 DIJON
901 776 278 R.C.S. Dijon

ASSP 5/11/2026 : Transfert du siège social à compter du 5/11/2026. AM : 8 rue du Pré Fleuri - 21910 SAVOUGES. NM : 8 place du 30 octobre - 21000 DIJON. R.C.S. DIJON.

Pour avis.

L2605783

SASU PAUL SAGOT

Société par actions simplifiée
au capital de 1000 euros
Siège social :
8 rue du Colonel DRIANT
21000 DIJON
RCS DIJON 921 887 436

Aux termes des décisions unanimes des associés 05/10/2026 et des décisions du Président du 09/11/2026, il a été décidé de réduire le capital social d'une somme de 960 €, pour le ramener de 1000 € à 40 € par annulation de 96 actions. En conséquence les articles 6 et 7 des statuts sont modifiés. Modification sera faite au RCS de DIJON.

L2605766

LARES

SAS au capital de 100 €uros
Siège social :
29 rue Carnot - 21200 BEAUNE
911 755 890 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une délibération du 15/09/2026, l'AGE des associés a décidé de transférer le siège social au 20 place Saint-Pierre - 55000 BAR LE DUC à compter de cette date et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis : Le président.

L2605775

AERAULIQUE CONSTRUCTION

SAS au capital de 230.000 €uros
Siège social :
Zone Industrielle Sud
Boulevard Jean Moulin
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
304 012 222 R.C.S. Dijon

Le 30/09/2026, les associés ont pris acte de la fin des fonctions d'administrateur provisoire exercées par AJRS et ont décidé de nommer S.F.J.D., SAS au capital de 13.200 €, dont le siège social est situé Zone Industrielle Sud, Boulevard Jean Moulin - 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR et dont le numéro unique d'identification est 351 582 762 R.C.S. DIJON, en qualité de président de la société.

Pour avis.

L2605777

VM STRUCTURE BOIS

Aux termes d'une décision en date du 03/11/2026, l'associée unique de la société VM STRUCTURE BOIS, SARL au capital de 5.000 €, siège social : 15 rue de Fer - 21130 TILLENAY, R.C.S. DIJON 818 300 592, a décidé de transférer le siège social au 1 boulevard Marmont - 21000 DIJON à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : La gérance.

L2605781

AVLT IMMO

Aux termes d'une délibération en date du 03/11/2026, la collectivité des associés de la société AVLT IMMO, SCI au capital de 1.000 €, siège social : 15 rue de Fer - 21130 TILLENAY, R.C.S. DIJON 917 979 239, a décidé de transférer le siège social au 1 boulevard Marmont - 21000 DIJON à compter de ce jour, et de modifier en conséquence les statuts.

Pour avis : La gérance.

L2605782

FRANCE ENTREPRISE DEVELOPPEMENT (FED)

SAS au capital de 5.000 €uros
Siège social :
20 boulevard Pasteur
21130 AUXONNE
R.C.S. de Dijon n° 944 747 088

Aux termes de l'assemblée générale mixte du 12 juin 2026, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 39 boulevard Pasteur - 21130 AUXONNE, à compter du 12 juin 2026, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

L2605785

ENTREPRISES SUR SCENE

SARL au capital de 7 500 €
Siège social :
7 rue Montigny - 21000 DIJON
RCS de DIJON n°519 207 286

Transfert de siège

En date du 09/11/2026, l'associé unique a décidé le transfert du siège social au 6 route de Saulon, cellule n° 6, 21220 GEVREY CHAMBERTIN à compter du 09/11/2026.

Mention : RCS de DIJON

Le gérant.

L2605790

FINANCIERE LDS

Société par actions simplifiée
au capital de 63 000 euros
Siège social :
1 rue du Rompot
21121 FONTAINE-LES-DIJON
750 732 000 RCS DIJON

Suivant décisions unanimes des associés du 05/11/2026 et décisions du Président en date du 09/11/2026, il a été décidé d'augmenter le capital d'un montant de 6 030 € pour le porter de 63 000 € à 69 030 € par voie d'apport en nature et création de 603 actions, d'augmenter le capital d'une somme de 1 620 € pour le porter de 69 030 € à 70 650 € par voie d'émission de 162 actions nouvelles. En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés. Ancienne mention : 63 000 € ; Nouvelle mention : 70 650 €. Modification RCS.

Pour avis.

L2605792

eca

ALEX MOREAU

SARL au capital de 29 616 euros
porté à 3 001 088 euros
Siège social :
21 route de Santenay
21190 CHASSAGNE MONTRACHET
420 075 160 RCS DIJON

Augmentation de capital

L'AGE réunie en date du 09/11/2026 a décidé d'augmenter le capital social de 2 971 472 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 3 001 088 euros divisé en 1 234 parts de 2 432 euros.

Pour avis : La gérance.

L2605794

Notaire

SCP GUILARD CONVERS PERRIER
Notaires Associés
7 boulevard de Brosses - 21000 DIJON

SCI LE PARC IMPERIAL

Société civile immobilière
Au capital de 1.000,00 €
Ayant son siège social à DIJON
12 rue Isabelle de Portugal
RCS DIJON : 515 187 672

Avis de changement de gérance

Suivant acte reçu par Maître Jean -Charles GUILARD, notaire à DIJON, en date du 9 novembre 2026, il a été procédé aux modifications suivantes de la SCI LE PARC IMPERIAL, dt le siège social est à DIJON, 12 rue Isabelle de Portugal, capital social 1000 €, objet social acquisition et administration de biens immobiliers, RCS DIJON 515 187 672 :

Perte de la qualité d'associé et démission de la qualité de gérant : Madame Agnès Jeanne Germaine CARRION, demeurant à FONTAINE LES DIJON, 42 rue de Bourgogne, bâtiment A. Née à DIJON, le 17 octobre 1962.

Restant en qualité d'unique gérant : Monsieur Daniel Christian LANET, demeurant à DIJON, 12 rue Isabelle de Portugal. Né à DIJON, le 28 mars 1949.

Mention sera portée au Registre du Commence et des Sociétés de DIJON.

Pour avis :
Me Jean-Charles GUILARD.

L2605817

LEGA SPHERE AVOCATS

2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

REPUBLIK & CO

Société civile immobilière (SCI)
Siège social :
2 bis rue du Cap-Vert
21800 QUETIGNY
895 041 036 R.C.S. Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 2 novembre 2026, et des décisions du gérant en date du 5 novembre 2026, le capital social a été porté de 900 € à 750 €. Par ailleurs il a été pris acte de la démission de M. Sébastien CREUSOT de son mandat de co-gérant à compter du 5 novembre 2026.

Mention sera portée au R.C.S. de DIJON.

L2605821

SCENES PLUS

Société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 euros
Siège social :
2 impasse Jean François Crassin
21600 LONGVIC
353 407 976 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'AGE en date du 30/09/2026 et du procès-verbal de la gérance en date du 10/11/2026, le capital social a été réduit d'une somme de 2 000 euros, pour être ramené de 4 000 euros à 2 000 euros par annulation de 125 parts sociales, à compter du 02/11/2026. La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

ARTICLE 7- CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : «Le capital social est fixé à QUATRE MILLE EUROS (4 000 €).»

Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à DEUX MILLE EUROS (2 000 €)».

Pour avis

L2605837

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Etude de Maîtres Antoine BOITELLE et Stéphanie BRILL
Notaires associés
54 rue Alsace Lorraine
45000 ORLEANS

EPOUX REVILLIER

Changement régime matrimonial

Suivant acte reçu par Me Antoine BOITELLE, Notaire à ORLEANS, le 4 novembre 2026 Monsieur Jean-Paul REVILLIER, retraité, et Madame Isabelle Marie-Madeleine Lucienne ROBIN, retraitée, demeurant ensemble à COUCHEY (21160), 10 rue Pierre Loti. Mariés à la Mairie de CHALMOUX (71140) le 7 juillet 1990 sous le régime de la séparation des biens pure et simple définit par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes d'un contrat de mariage reçu par Maître Alain BOITELLE, Notaire à ORLEANS, le 23 juin 1990. Ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle. Les oppositions pourront être faites dans un délai de 3 mois et devront être notifiées par LRAR ou par exploit d'huissier, auprès de Me Antoine BOITELLE, Notaire à ORLEANS (45000), 54 rue d'Alsace Lorraine. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au juge du tribunal judiciaire d'ORLEANS.

Pour avis et mention,
Me Antoine BOITELLE, Notaire.

L2605748

AVIS DIVERS

LEGATIS DIJON/QUETIGNY — Notaires de France

Mme Dominique GOGUEY

Avis de saisine d'un légataire universel délai d'opposition

Par testament olographe du 14 février 2026, Mme Dominique GOGUEY, célibataire, demeurant à à TALANT (21240), 4 rue Colonel Macaire, née à GRAY (70100), le 26 mars 1951, et décédée à PFÄFFIKON (Suisse), le 11 mai 2026, a institué une légataire universelle.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Ludovic BONIN, Notaire à DIJON, le 22 juillet 2026, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON, le 28 juillet 2026.

Un acte de contrôle de la saisine de la légataire universelle a été reçu par Me Ivan STRIFFLING, Notaire à DIJON, le 9 novembre 2026.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Ivan STRIFFLING, Notaire associé de la société d'exercice libéral par action simplifiée «LEGATIS DIJON QUETIGNY», titulaire d'un Office notarial à DIJON (21000), 23 rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY (21800), 2 bis rue du Cap Vert.

Pour avis : Me Ivan STRIFFLING.

L2605805

PUBLICITÉ
GUILBERT Fabrice
03.80.68.23.68
regiepublicitaire.jdp@legalnet.org

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

AVIS ADMINISTRATIF

BEAUNE

Mairie de BEAUNE

Avis d'enquête

Par arrêté n° 2026/143 en date du 07/10/2026, le Maire de BEAUNE a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de déclassement par anticipation, d'une partie de la rue des Prévoles de BEAUNE, qui se tiendra à l'annexe Perpreuil de la Mairie de BEAUNE, 4 rue du Moulin Perpreuil, du 4 novembre 2026 (9h00) au 20 novembre 2026 (17h00), soit une durée de 17 jours consécutifs.

Par ce même arrêté, M. Pierre ALEXANDRE, Expert foncier, commissaire enquêteur, a été désigné.

Le dossier soumis à enquête publique, comprenant notamment l'étude d'impact pluriannuelle en application de l'article L.2141-2 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques, relative au déclassement et cession par anticipation du domaine public d'une partie de la rue des Prévoles à Beaune, d'un plan de géomètre indiquant l'emprise à déclasser et un registre d'enquête, est consultable pendant toute la durée de l'enquête, du 4 novembre 2026 (9h00) au 20 novembre 2026 (17h00) :

- Sur support papier ainsi que sur un poste informatique mis à disposition du public à l'annexe Perpreuil de la Mairie de BEAUNE, 4 rue du Moulin Perpreuil, aux jours et heures habituels d'ouverture de l'annexe : Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
- Sur le site internet de la ville http://www.beaune.fr - rubriques : Ma Ville / Urbanisme et Logement / Projet de déclassement rue des Prévoles.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations et propositions, à l'annexe Perpreuil, 4 rue du Moulin Perpreuil à BEAUNE aux jours et heures précisées ci-après :

- Le 4 novembre 2026 de 9h à 11h ;
- Le 13 novembre 2026 de 9h à 11h ;
- Le 20 novembre 2026 de 15h à 17h.

Les observations et propositions que soulève le projet, pourront également être portées :

- Sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur à l'annexe Perpreuil ;
- Par courrier électronique, à l'adresse e-mail enquetepublique@mairie-beaune.fr
- Par courrier adressé à la Mairie de BEAUNE, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie de BEAUNE-Direction du Patrimoine et des Paysages Urbains, 8 rue de l'Hôtel de Ville, BP 30191 - 21205 BEAUNE CEDEX.

Des renseignements peuvent également être demandés auprès de la Ville de BEAUNE, personne publique responsable du projet, à l'adresse suivante : A l'attention de M^me^ Stéphanie CHARTIER, Mairie de Beaune, Annexe Perpreuil - Tél. : 03.80.24.57.21 - Courriel : amenagement.urbain@mairie-beaune.fr

Au terme de l'enquête publique ainsi que des conclusions et de l'avis motivé émis par le commissaire enquêteur :

- Le Conseil Municipal se prononcera, par une délibération, sur le déclassement d'une partie de la rue des Prévoles, par anticipation, conformément à l'article L.581-14-1 alinéa 5 du Code de l'Environnement ;
- Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables par le public à l'Annexe Perpreuil de la Mairie de BEAUNE, 4 rue du Moulin Perpreuil ou sur le site Internet de la Ville de BEAUNE (http://www.beaune.fr) pour une durée qui ne peut être inférieure à un an.

L2605177

TRIBUNAUX DE COMMERCE EXTÉRIEUR

MOTOR'S CULTURE

6 rue de Dole - 39500 TAVAUX, R.C.S. LONS LE SAUNIER : 852 653 104. Etablissement secondaire à DIJON : 852 653 104 - 2023 B 988. Activité : Achat, vente, location de matériel agricole et de motoculture (y compris entretien/réparation).

Jugement du tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER en date du 06/11/2026 plan de continuation. Commissaire à l'exécution du plan : SELARL GUIGON ASSOCIES, prise en la personne de Maître Pascal GUIGON, 3 avenue Commandant Marceau - 25000 BESANÇON.

L2605808

LIQUIDATION JUDICIAIRE

TSE (Transport Santé Express)

5 avenue de Norvège, ZA Courtaboeuf - 91140 VILLEBON SUR YVETTE, R.C.S. EVRY : 988 625 687. Etablissement secondaire à DIJON : 988 625 687 - 2025 B 1734. Activité : Toutes prestations de service et notamment en matière de recherche, de développement, de marketing, de promotion, de démarches commerciales, de facturation, administrative, financière, comptable et informatique, pour le compte de ses filiales et de toutes entités dans lesquelles elle détient une part d'intérêt. Organisation logistique, l'assistance et le support dans l'environnement biomédical. La vente, la location et généralement, la mise à disposition à toute personne publique ou privée, et physique ou morale, des moyens nécessaires au transport et au transfert des biens au moyen de véhicules de tous tonnages, notamment le transport de produits sanguins, labiles, tissus, organes, produits biologiques et pharmaceutiques, commissionnaire de transport. La création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées. La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets concernant ces activités. L'exploitation, l'achat, la prise en location, la cession de tous brevets d'invention, de toutes marques de fabrique et de commerce, licences, procédés, dessins, modèles et tous autres droits de propriété industrielle. La participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de souscriptions ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance ou de société en participation ou autrement. Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, économiques, juridiques, civiles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe.

Jugement du tribunal de commerce de EVRY en date du 2 novembre 2026 a prononcé la liquidation judiciaire, sous le numéro 2026J00960 désigne liquidateur SELARL MJC2A, prise en la personne de Me Christophe ANCEL et la SELARL C. BASSE, en la personne de Me Christophe BASSE, met fin à la mission de l'administrateur SELAS BL & ASSOCIES, en la personne de Me Manuel BOUYER et la SELARL FHBX, prise en la personne de Me Hélène BOURBOULOUX, administrateur judiciaire associée.

L2605806

VIRGILE

2 avenue Gabrielle Chanel, ZA du Roudier - 24110 SAINT ASTIER, R.C.S. PERIGUEUX : 988 993 994. Etablissement secondaire à DIJON : 988 993 994 - 2025 B 1459. Activité : salon de coiffure, barbier, institut de beauté et vente de produits capillaires et cosmétiques.

Jugement du tribunal de commerce de PÉRIGUEUX prononçant en date du 03 novembre 2026 la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 02 novembre 2026, désignant liquidateur Selarl Lga 78 rue Victor Hugo, le Mercurial - 24000 PÉRIGUEUX.

Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois de la publication au BODACC du jugement d'ouverture.

L2605807

BRAINYTECH

21 avenue Françoise Giroud Walter - 21000 DIJON, R.C.S. AUXERRE : 934 460 072. Etablissement secondaire à DIJON : 934 460 072 - 2026 B 1053.

Jugement du tribunal des activités economiques d'AUXERRE en date du 02/11/2026 prononce l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire , fixe la date de cessation des paiements au 15/09/2026, désigne liquidateur judiciaire la SELARL ETUDE BALINCOURT, en la personne de Me Cyrielle DELEUZE . Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois de la publication au BODACC du jugement d'ouverture.

L2605829

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Jugement du 03 novembre 2026

SAS NVH Medicinal, 57 Rue Vannerie, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 509 118 998. Activités des sièges sociaux. Jugement prononçant la reprise de la procédure de liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon.

L2605730

SAS TACTICAL PROTEC SECURITE (TPS), 5B Rue Voltaire, 21140 Semur-en-Auxois, RCS Greffe de Dijon 883 312 704. Activités de sécurité privée. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 24 Septembre 2026 , désignant administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.

L2605731

SAS VIP CUISINES, 6 bis Avenue Maréchal Leclerc, 21500 Montbard, RCS Greffe de Dijon 830 000 345. Commerce de détail de meubles. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon.

L2605701

SARL MAZOYER, 8 Route Nationale, 21220 Brochon, RCS Greffe de Dijon 378 053 490. Commerce de gros (commerce interentreprises) de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil. Jugement prononçant la résolution du plan de sauvegarde et le redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 22 Octobre 2026 et désignant administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon avec les pouvoirs :, mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.

L2605711

SAS LF2G, 68 Bis Avenue du Drapeau, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 940 197 106. Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon.

L2605722

SARL HOTEL ICI M'AIME, 4 Route de Paris, 21530 Rouvray, RCS Greffe de Dijon 800 306 813. Hôtels et hébergement similaire. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon.

L2605732

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Jugement du 03 novembre 2026

Monsieur KALUBI Kanda (El), 19 boulevard des Clomiers, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 528 609 498. Travaux de revêtement des sols et des murs. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 01 Septembre 2026, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce.

L2605698

SAS VALI, 3 Rue Pierre Prudhon, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 931 559 033. Travaux de plâtrerie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Janvier 2026, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce.

L2605715

SARL TMC EXPRESS 21, 6 Rue des Mariniers, 21110 Bretenière, RCS Greffe de Dijon 979 528 163. Transports routiers de fret interurbains. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Août 2025, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean -Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce.

L2605716

SARL VIELLARD TERRASSEMENT, 26 Grande Rue, 21700 Nuits-Saint-Georges, RCS Greffe de Dijon 949 044 515. Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 30 Mars 2026, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

L2605717

SARL ELEC'TRUM, Z.A La Grange au Vager, 21630 Pommard, RCS Greffe de Dijon 500 254 495. Travaux d'installation électrique dans tous locaux. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Juin 2025, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

L2605718

le Journal du Palais
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales par mail :

annoncelegale.jdp@legalnet.org

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

SARL CCE, 5 Rue du Général Muteau (Laborde), 21200 Meursanges, RCS Greffe de Dijon 913 789 863. Gestion de fonds. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Juin 2025, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2605719

SARL BURET GOUX PEINTURE, 12 Grande Rue, 21130 Champdôtre, RCS Greffe de Dijon 895 119 816. Travaux de plâtrerie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 26 Octobre 2026, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce.
L2605720

SARL MB MOTOCULTURE, 3 Rue des Martinets, 21500 Fain-lès-Montbard, RCS Greffe de Dijon 887 546 752. Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en petites surfaces (moins de 400 m²). Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 30 Juin 2026, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2605721

SAS DIJON PIECES MECA, 11 Rue du Vignery, 21160 Perrigny-lès-Dijon, RCS Greffe de Dijon 907 547 806. Commerce de détail d'équipements automobiles. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 21 Avril 2026, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce.
L2605723

Société coopérative ouvrière de production à responsabilité limitée TOUTENVELO DIJON, 13 Rue Berlier, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 883 224 255. Autres activités de poste et de courrier. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 22 Juillet 2026, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2605724

SARL L'UNIQUE FEE LUXURY, 5-7 Place Darcy, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 931 692 321. Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 31 Août 2026, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce.
L2605725

SARL LE FOURNIL DE BELLENEUVE, 13 Rue du Mont, 21310 Belleneuve, RCS Greffe de Dijon 905 074 563. Boulangerie et boulangerie -pâtisserie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 30 Octobre 2026, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2605726

SARL INGEN INNOVATION GEOSCIENCES (INGEN), 6 Rue de Bastogne, 21850 Saint-Apollinaire, RCS Greffe de Dijon 834 328 411. Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 27 Octobre 2026, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce.
L2605727

SARL INGEN GROUP (INGEN), 6 Rue de Bastogne, 21850 Saint-Apollinaire, RCS Greffe de Dijon 844 365 478. Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 27 Octobre 2026, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2605728

SAS INGEN LOGGING (INGEN), 6 Rue de Bastogne, 21850 Saint-Apollinaire, RCS Greffe de Dijon 908 477 789. Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 27 Octobre 2026, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2605729

PROCÉDURE DE SAUVEGARDE

Jugement du 03 novembre 2026

SAS EVANOAH, Route d'Esbarres, Zone Industrielle le Pasquier, 21470 Brazey-en-Plaine, RCS Greffe de Dijon 981 783 988. Activités des sièges sociaux. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2605706

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Jugement du 03 novembre 2026

Monsieur Jean-François Xavier KOHLER (EI), 15 rue du Champ Cuminot, 21130 Poncey-lès-Athée, RCS Greffe de Dijon 480 670 876. Autres commerces de détail sur éventaires et marchés. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 30 Mai 2025 , désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2605699

Monsieur Abderrahman CHERIF (EI), 86 route des Grands Crus, 21220 Fixin, RCS Greffe de Dijon 378 149 868. Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 30 Mai 2025 , désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2605700

SAS SERV.O.PRO, 3 Rue Comte Francois de Champeaux, 21320 Essey, RCS Greffe de Dijon 828 533 273. Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 30 Mai 2025 , désignant mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2605707

SARL DISCOUNT VIANDE, 64 Avenue Raymond Poincaré, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 753 189 737. Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Septembre 2025 , désignant mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2605708

SARL LINKINDUS (LKD), 21 Route de Savigny, 21200 Bouze-lès-Beaune, RCS Greffe de Bourg-en-Bresse 522 099 647. Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements industriels divers. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Septembre 2026 , désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2605709

SAS MOIREAU, 10 Place Ziem, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 935 153 007. Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 30 Septembre 2026 , désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2605710

SARL AXOHN, 7 Rue d'Auxonne, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 815 354 840. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 15 Octobre 2026 , désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2605712

SAS BRAZEY MOTOCULTURE, Route d'Esbarres, Zone Industrielle le Pasquier, 21470 Brazey-en-Plaine, RCS Greffe de Dijon 319 659 934. Commerce de gros (commerce interentreprises) de matériel agricole. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 30 Septembre 2026 , désignant administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2605713

SARL VERTICAL PAYSAGE, 7 Rue du Bailly, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 533 582 185. Services d'aménagement paysager. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 30 Octobre 2026 , désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2605714

le Journal du Palais
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises,
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour
traiter au mieux vos publications.

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne

SASU AIR INDUSTRIE TRANSITION (SASU), 2 rue des Martinets, 92500 Rueil-Malmaison, RCS Greffe de Dijon 917 716 953. Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 08 Octobre 2026 , désignant administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataires judiciaires SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon et SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2605744

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Jugement du 03 novembre 2026

SARL LE GALOPIN, 15 Rue du Mont, 21310 Belleneuve, RCS Greffe de Dijon 798 243 382. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2605702

SARL DOG GUARD, 1 Rue de la Barre, Izier, 21110 Genlis, RCS Greffe de Dijon 409 153 384. Activités de sécurité privée. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2605703

SAS J-E MOTORS, Route de Gray, 21850 Saint-Apollinaire, RCS Greffe de Dijon 904 004 595. Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2605704

SAS FLOLEALIZZ, 1 Rue Neuve, 21160 Marsannay-la-Côte, RCS Greffe de Dijon 849 095 922. Débits de boissons. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2605705

SAS BARBOULOTTE ENTREPRISE BATIMENT (BEB), 2 Rue du Bas, 21210 La Motte-Ternant, RCS Greffe de Dijon 904 882 867. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2605733

SARL A.K.F.G PEINTURE, 6 Rue des Rosiers, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 879 582 666. Travaux de peinture et vitrerie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2605734

Madame Marie-Josée MATHAUX (EI), 19 rue Edme Piot, 21500 Montbard, RCS Greffe de Dijon 820 217 073. Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2605735

Monsieur David RETHORE (EI), 9B rue Pierre Boisson, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 819 428 657. Travaux de plâtrerie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2605736

SAS BRILLANCE NETTOYAGE, 2 Rue Edouard Estaunié, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 932 434 053. Nettoyage courant des bâtiments. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2605737

Madame Fabienne BERNARD MOREAU (EI), 33 rue Antoine Masson, 21130 Auxonne, RCS Greffe de Dijon 531 748 317. Commerce d'alimentation générale. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2605738

SARL VITI-VITIS, 7 Rue Julie Victoire Daubie, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 888 998 788. Activités de soutien aux cultures. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2605739

Monsieur Badr OUDRHIRI (EI), 15 avenue Maréchal Leclerc, 21400 Chatillon-sur-Seine, RCS Greffe de Dijon 795 037 340. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2605740

SAS PRO PRIMEUR SERVICE, 11 - 13 Rue Joseph Jaquard, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 839 039 534. Commerce de gros (commerce interentreprises) de fruits et légumes. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2605741

SARL DEHRIA, 2 Ruelle sous le Château, 21340 La Rochepot, RCS Greffe de Dijon 910 731 595. Soins de beauté. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2605742

SAS PLEIN HAIR COIFFURE, 100 Rue Emile Gruet, 21130 Auxonne, RCS Greffe de Dijon 952 076 412. Coiffure. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2605743

Yonne

CONSTITUTION DE SOCIETE

LE COCON DE SAM

Aux termes d'un acte SSP du 21/10/2026, Il a été constitué une SASU présentant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : LE COCON DE SAM.
OBJET : La société a pour objet, en France et à l'étranger : Les soins capillaires comprenant coupes, coiffage, coupes énergétiques, colorations, balayages, lissages et soins profonds, la vente de produits et les activités esthétiques annexes, l'événementiel et les prestations extérieures et toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.
SIÈGE SOCIAL : 16 rue d'Alsace Loraine - 89100 SENS.
CAPITAL : 100 €.
DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de SENS.
PRÉSIDENT : Madame Samira VUILLET, demeurant 33 rue des Francs Bourgeois - 89100 SENS.
CESSION DES ACTIONS : Agrément.
CONDITIONS D'ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Dans les conditions statutaires et légales.
L2605769

AUTOVIA

Par acte ssp du 13-08-2026 a été constitué une SAS dénommée : AUTOVIA.
SIÈGE SOCIAL : 17 boulevard de Verdun - 89100 SENS.
CAPITAL : 1.000 €.
OBJET : Achat et vente de véhicules automobiles ; Entretien, réparation et maintenance mécanique de véhicules ; Remplacement et réparation de pare -brise et de vitrages automobiles ; Achat, vente et commerce de pièces et accessoires automobiles ; Lavage, nettoyage et entretien de véhicules automobiles ; Vente de boissons ; Exploitation d'un établissement de restauration sur place et à emporter.
PRÉSIDENT : M. MANAA ISSA, 44 avenue de la gare de l'Est - 89100 SENS.
DIRECTEUR GÉNÉRAL : M. MANAA MOUSSA, 44 avenue de la gare de l'Est - 89100 SENS.
DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. de SENS.
L2605587

JAZAYAN

Par acte SSP du 02/11/2026, il a été constitué une SASU dénommée : JAZAYAN.
SIÈGE SOCIAL : 25 rue Gabriel Cortel - 89300 JOIGNY.
CAPITAL : 1.000 €.
OBJET : La prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises françaises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émission d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons, et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts. L'activité de conseil et d'assistance opérationnelle en matière de : Planification, Tout conseils techniques ; Développement, prospection et stratégie commerciale ; Stratégique et d'organisation et aide à la prise de décision ; Reconfiguration de processus ; Gestion du changement, Maîtrise et réduction des coûts ; Questions financières, marketing et commerciales ; D'aide détermination des objectifs et des politiques de marketing et commerciales ; Activités administratives et commerciales.
PRÉSIDENT : M. Samir MOKEDDEM, 13 rue du Clos Muscadet - 89300 JOIGNY.
ADMISSIONS AUX ASSEMBLÉES ET DROITS DE VOTE : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
CLAUSES D'AGRÉMENTS : Actions librement cessibles entre associés uniquement.
DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. de SENS.
L2605668

COUVREUR DE BOURGOGNE

Par acte SSP du 06/11/2026, il a été constitué une SAS dénommée : COUVREUR DE BOURGOGNE.
SIÈGE SOCIAL : 25 rue JOUBERT - 89000 AUXERRE.
CAPITAL : 2.000 €.
OBJET : La société a pour objet, en France et à l'étranger : Tous travaux de couverture, toiture et réfection de couvertures par éléments ; Les travaux de zinguerie, d'étanchéité et de pose d'éléments d'évacuation des eaux pluviales ; Les travaux d'isolation thermique et phonique des bâtiments, par l'intérieur ou par l'extérieur ; Les travaux de charpente, fabrication, pose, rénovation et réparation de charpentes ; Les travaux de ravalement, de nettoyage, de réparation, de traitement et d'embellissement des façades et murs extérieurs ; L'entretien général, la rénovation, la réparation et la maintenance de bâtiments et ouvrages ; Tous travaux annexes, connexes ou complémentaires se rapportant aux activités ci-dessus ; L'achat, la vente, la fourniture et la pose de tous matériaux, équipements et produits liés aux activités susvisées ; La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elle soit, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes, complémentaires ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou l'extension.
PRÉSIDENT : M. Pierre LAFERTIN, 33B rue de Montgermont - 77310 PRINGY.
ADMISSIONS AUX ASSEMBLÉES ET DROITS DE VOTE : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
CLAUSES D'AGRÉMENTS : Actions librement cessibles entre associés uniquement.
DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. d'AUXERRE.
L2605780

MODIFICATION DE STATUTS

LEGI Société d'avocats CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

GAEC DES BARRATS

Groupement agricole d'exploitation en commun au capital de 144.000 €uros
Siège social :
Lieudit Les Barrats - 89240 DIGES
950 003 533 R.C.S. Auxerre

Aux termes d'un acte des décisions unanimes des associés en date du 5 novembre 2026, les associés ont constaté le retrait de Monsieur Primael BILLARD du GAEC et pris acte de sa démission de ses fonctions de co-gérant, et ce, rétroactivement à compter du 22 octobre 2026.
Ils ont également décidé de réduire le capital social d'une somme de 36.000 €, pour le ramener de 180.000 € à 144.000 €.
Pour avis : La gérance.
L2605751

IMMOBILIERE LA TOURNELLE

IMMOBILIERE LA TOURNELLE - Société civile - au capital de 200,00 euros - Siège social : 65 Avenue les Clairions 89000 AUXERRE 431 602 317 RCS AUXERRE : AGE du 02/11/2026 transfert de siège au 2 Rue des Prés Verts 89113 CHARBUY, à compter de ce jour & modifications des Statuts.
L2605593

SARL L'ATELIER DES SAVEURS

Société à responsabilité limitée
au capital de 6.000 €uros
Siège social :
11 rue des Javots
89100 COURTOIS SUR YONNE
499 168 458 R.C.S. Sens

Aux termes d'une délibération en date du 5 octobre 2026, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de transférer le siège social de COURTOIS SUR YONNE (89100), 11 rue des Javots, à SOUCY (89100), 10 rue de la Mairie à compter de ce jour, et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.
Pour avis.
L2605747

LAYER LOGISTICS

LAYER LOGISTICS - Société civile immobilière - au capital de 1 000 euros - Siège social : 65 avenue des Clairions 89000 AUXERRE - 829 056 258 RCS AUXERRE : AGE du 02/11/2026 transfert de siège au 23 rue de la Chapelle 89380 APPOIGNY, à compter de ce jour & modifications des Statuts.
L2605586

DISSOLUTION DE SOCIETE

HUIT NEUF CREATIONS

HUIT NEUF CREATIONS - Société par actions simplifiée - au capital de 1 000 euros - Siège social : 1 Route de Tonnerre Cheuilly 89460 DEUX RIVIERES - 803 076 967 RCS AUXERRE : AGE du 31/10/2026 de dissolution anticipée & mise en liquidation amiable Madame Elyane AZAMBOURG (1 Route de Tonnerre Cheuilly 89460 DEUX RIVIERES), liquidateur, & siège de la liquidation au siège social.
L2605583

HÉRITAGE & CLÉS

SAS au capital de 1.000 €uros
Siège social :
13 rue Jules Ferry - 89000 AUXERRE
994 916 708 R.C.S. d'Auxerre

Le 29/10/2026, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/12/2026, nommé liquidateur Mme Laetitia ROBIERE, 40 ter rue des Bois - 89113 CHARBUY et fixé le siège de liquidation au siège social. La correspondance est à adresser à ROBIERE Laetitia, 40 ter rue des Bois - 89113 CHARBUY.
Modification au R.C.S. d'AUXERRE.
L2605779

IMMO MAGESTE

SARL au capital de 1.000 €uros
1 boulevard Noyers Pompon
ZAC des Vauguillettes
89100 SENS
R.C.S. Sens n° 794 042 879

Avis de dissolution

Aux termes d'une AGE du 01/10/2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation, à effet du 31/10/2026.
Monsieur Juan Carlos PRIETO, sis 47 rue du Général de Gaulle - 89320 CERISIERS a été nommé(e) liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation a été fixé au siège social.
C'est à cette adresse que la correspondance doit être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.
Dépôt légal au R.C.S. de SENS.
L2605796

ARTISTE LIBRE

SASU au capital de 2 000 €
Siège social :
14 route de Villefranche Saint-Phal, Prunoy
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
RCS de SENS n°988 249 595

Avis de dissolution

En date du 12/11/2026, l'associé unique a approuvé la dissolution Anticipée de la société à compter du 12/11/2026. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. CRÉPY Jérémy, demeurant 14 route de villefranche, Prunoy 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de SENS.
L2605819

VENTE CESSION ATTRIBUTION D'APPORTS

EURL JEAN-OLIVIER BARDET / SARL L'ATELIER DES SAVEURS

Suivant acte sous seing privé en date du 5 octobre 2026 à SENS (89) enregistré à AUXERRE le 22 octobre 2026, Dossier n° 2026 00030217, Référence n° 8904P01 2026 A 01283 ;
L'EURL JEAN-OLIVIER BARDET, dont le siège social est 10 rue de la Mairie à SOUCY (89100), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS sous le numéro 532 777 513, société en liquidation judiciaire, représentée par la SELARL ARCHIBALD, prise en la personne de Maître Virginie LAURE, demeurant Résidence du Palais, 1 rue de l'Epée à SENS (89100), agissant ès qualité de liquidateur judiciaire de l' EURL JEAN-OLIVIER BARDET ;
A vendu à la SARL L'ATELIER DES SAVEURS dont le siège social est 11 rue des Javots - 89100 COURTOIS SUR YONNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS sous le numéro 499 168 458 ;
Les éléments d'actifs composant le fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, vente de boissons à emporter, traiteur, exploité 10 rue de la Mairie à SOUCY (89100), objet d'une inscription au R.C.S. de SENS sous le numéro 532 777 513 00013 code APE 1071C, ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, Moyennant le prix de 25.000 € qui s'applique aux éléments incorporels pour un montant de 5.000 € et aux éléments corporels pour un montant de 20.000 €.
La prise de possession a été fixée au 5 juin 2026.
Compte tenu de l'état de liquidation de l'EURL JEAN-OLIVIER BARDET, il ne sera pas fait d'élection de domicile pour la réception des oppositions, les créanciers ayant été invités à déclarer leur créances entre les mains de la SELARL ARCHIBALD, dans le cadre de la liquidation judiciaire.
Pour insertion.
L2605746

MME TADLAOUI / MME BODUIN

Suivant acte sous seing privé en date du 15 octobre 2026 à SENS (89) enregistré à AUXERRE le 23 octobre 2026, Dossier n° 2026 00030361, Référence n° 8904P01 2026 A 01301 ;
Madame Sanae TADLAOUI, épouse LAGADIC, exerçant une activité de débit de boissons et vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées, sous le nom commercial SHAI MAGUI, 53 Grande Rue à NAILLY (89100), immatriculée au R.C.S. de SENS sous le numéro 923 218 028, entreprise en liquidation judiciaire, représentée par la SELARL ARCHIBALD, prise en la personne de Maître Virginie LAURE, demeurant Résidence du Palais, 1 rue de l'Epée à SENS (89100), agissant ès qualité de liquidateur judiciaire de Madame Sanae LAGADIC ;
A vendu à Madame Vanessa BODUIN, entrepreneur individuel, 53 Grande Rue - 89100 NAILLY, immatriculée au R.C.S. de SENS sous le numéro 753 002 203 ;
Les éléments d'actifs composant le fonds de commerce de débit de boissons et vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées, exploité 53 Grande Rue à NAILLY (89100), objet d'une inscription au R.C.S. de SENS sous le numéro 923 218 028 00028 code APE 5630Z, ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendant ;
Moyennant le prix de 6.000 € qui s'applique aux éléments incorporels pour un montant de 5.000 € et aux éléments corporels pour un montant de 1.000 €.
La prise de possession a été fixée au 26 juin 2026.
Compte tenu de l'état de liquidation de Madame Sanae LAGADIC, il ne sera pas fait d'élection de domicile pour la réception des oppositions, les créanciers ayant été invités à déclarer leur créances entre les mains de la SELARL ARCHIBALD, dans le cadre de la liquidation judiciaire.
Pour insertion.
L2605750

AUTOMOBILE

Audi A2 e-tron : un retour 100% électrique

Essai. Le constructeur bavarois la résume d'une formule explicite : « *l'Audi la plus efficiente de tous les temps* ». De 170 à 326 ch électriques et jusqu'à 646km d'autonomie.



Ne jamais dire jamais ! Il y a quelques années, Audi avait annoncé abandonner le segment des petites voitures pour se concentrer sur les catégories supérieures, génératrices de meilleurs profits. Un choix également mis en avant par d'autres marques premium. Mais dans l'industrie automobile comme ailleurs, il convient d'éviter de prendre certaines déclarations d'intention au pied de la lettre. La vérité de la veille n'est plus celle du lendemain. Exemple avec le retour de l'Audi A2 dont la première et unique génération avait discrètement quitté le catalogue de la marque il y deux décennies après six ans d'une carrière en demi-teinte (176.000 unités produites). Couteux à produire en raison de sa carrosserie en aluminium, technologie alors en vogue chez Audi, complexe à réparer, l'original minispace faisait payer très cher ses réelles qualités pratiques. Malgré tout, Audi perdait plusieurs milliers d'euros sur chaque voiture vendue. La nouvelle A2 e-tron n'a plus rien à voir avec son ainée, si ce n'est son nom et une vague ressemblance sous certains angles. À commencer par sa taille. 4,32m contre 3,83m : une sacrée différence alors que la largeur et la hauteur sont comparables. L'A2 e-tron appartient au segment des compactes sans qu'on puisse la ranger dans une catégorie particulière. Bonne chance à ceux qui s'y hasarderont... On se contentera d'apprécier son design personnel et efficace, marqué par des passages de roues surdimensionnés soulignés d'élargisseurs, son pavillon fuyant et son absence de poignées de portes, remplacées par de discrètes ailettes. Le tout est matérialisé par un coefficient aérodynamique de seulement 0,24, concourant à sa faible consommation électrique.



DE 170 À 326CH

Audi résume la présentation intérieure de l'A2 e-tron en trois mots : « *spacieuse, accueillante et confortable* ». Comprendre sans tape à l'oeil mais avec un souci de rendre la vie à bord agréable au quotidien. Virtual cockpit avec sa double dalle numérique incurvée constituée d'un écran de 11,9 pouces et d'un second de 12,8 pouces en position centrale, habillage « Softwrap », un matériau souple revêtu de tissu courant sur la planche de bord, les contre-portes et l'arrière, palanquée d'aides à la conduite sophistiquées empruntées au segment supérieur, proposées en série ou en option, multiples systèmes d'alerte sonores, visuelles ou tactiles : n'en jetez plus ! L'empattement de 2,77m constitue une promesse d'habitabilité alors que le volume du coffre de 396l est pratiquement identique à celui de la première génération A2. On ne peut pas tout avoir.

L'A2 e-tron est une 100% électrique comme l'indique son appellation, exclusive à Audi. Elle a provoqué des sourires en France et réjouit les détracteurs de la marque qui ont abusé des jeux de mots douteux. Au choix, quatre niveaux de puissance de 125 kW (170ch) à 240kw (326ch) pour ses moteurs synchrones à aimants permanents entraînant les roues arrière. À combiner avec trois capacités de batterie (52, 61 et 84kWh) utilisant plusieurs types de technologie et assurant des autonomies conventionnelles de 423 à 646km, selon les cas.

La possibilité de recharge rapide en courant continu jusqu'à 183kW – à condition de trouver des bornes le permettant – permet récupérer de 10% à 80% de marge en 29 minutes maximum. Ces valeurs témoignent des immenses progrès accomplis en quelques années par les voitures électriques, effaçant la plupart des inquiétudes des clients hésitant à faire leur transition énergétique. À travers l'A2 e-tron, le constructeur dit avoir exprimé « *la vision d'Audi d'une mobilité électrique pensée pour les usages du quotidien* ». Une ambition respectable.

La gamme A2 e-tron commence à 38.600€ pour culminer à 52.000€.

Dominique Marée

Idée. **Une ONG, financée par les contribuables européens, propose de limiter à 15 litres la contenance des réservoirs d'essence des hybrides rechargeables. Pour commencer...**

15 litres dans le réservoir, pas plus

Un gag ? Un poisson d'avril tardif ? Même pas ! L'ONG « Transport & Environment » souhaite contraindre les constructeurs européens de voitures à limiter la taille des réservoirs des véhicules thermiques à seulement 15 litres de carburant. Une mesure qu'ils aimeraient voir appliquée en priorité aux hybrides rechargeables, leur bête noire. Le prétexte : des sondages n'ayant aucun fondement sérieux laissent supposer que leurs utilisateurs négligeraient de faire le « plein » d'électricité et rouleraient exclusivement en mode thermique. Cela fausserait les normes conventionnelles d'émissions de CO_2, leur permettant d'éviter les pénalités fiscales.

Pourquoi 15 litres ? Apparemment pour placer sur un pied d'égalité les voitures thermiques et les voitures électriques avec des passages à la station plus fréquents. L'ONG ne prévoit pas encore d'imposer un temps d'immobilisation identique de l'ordre d'une demi-heure au minimum. Cela ne saurait sans doute tarder.

On l'a compris, sous prétexte d'écologie, le délire punitif tourne à plein régime. Encore davantage depuis le récent accord européen susceptible de prolonger la commercialisation de modèles thermiques au-delà de 2035 avec des conditions très restrictives, fait voir rouge à certains.

Cette mauvaise farce est d'autant plus ridicule qu'elle ne correspond pas à la réalité. Désormais, l'autonomie de nombreuses voitures 100% électriques atteint ou dépasse les 500km. Voire même beaucoup plus pour les modèles haut de gamme. « Transport & Environment » serait bien inspiré d'actualiser ses données. 15l correspondent peu ou prou à une autonomie de 250km pour une voiture essence ordinaire. Et sous les 200km pour une hybride rechargeable, plus lourde. Moins qu'une citadine électrique banale qui tangente les 300km. Faut-il préciser que cette mascarade se fait avec la bénédiction de technocrates européens dépourvus de légitimité par le biais d'ONG généreusement financées par les contribuables européens ? Quand les bornes (de recharge) sont dépassées, il n'y a plus de limites...


MAGNIFIC.COM

Dominique Marée



Eugénie Dorange. À huit ans, elle découvrait les plaisirs de la glisse sur les eaux de l'Yonne. Vingt ans plus tard, l'Auxerroise a représenté la France aux JO de Paris 2024. Mais derrière la céiste de haut niveau se cache aussi une étudiante en droit, qui prépare le concours du barreau. Et une nouvelle échéance en ligne de mire, les Jeux de Los Angeles en 2028…

Droit vers les JO



Il y a des vocations qui tiennent à peu de chose. Pour Eugénie Dorange, tout commence à Auxerre, lorsqu'elle a huit ans. Avec sa sœur, d'un an son aînée, elle cherche une activité sportive qui sorte un peu de l'ordinaire. Dans la famille, un cousin pratique l'aviron. L'idée de se lancer à son tour dans un sport sur l'eau fait son chemin. À l'époque, le club auxerrois de canoë-kayak s'impose presque naturellement. Elle pousse la porte de l'Ocka et découvre le kayak.

Très vite, la jeune fille goûte à la compétition. Trois mois seulement après ses premiers coups de pagaie, elle participe à sa première course. Seule dans sa catégorie, elle se souvient surtout de son envie de se dépasser. « *Même si j'étais toute seule, je m'arrachais vraiment pour aller le plus vite possible* », raconte-t-elle. Une anecdote qui résume déjà un trait de caractère : chez elle, le goût de l'effort et de la confrontation s'installe très tôt.

Le club, largement tourné vers la compétition, accompagne cette progression. D'abord les rendez-vous régionaux, puis les championnats de France à partir de la catégorie minime, avant les premières sélections en équipe de France. Les objectifs se succèdent et grandissent avec elle. « *À chaque étape franchie, il y en avait une autre derrière* », résume-t-elle. Les premières médailles nationales ne tardent pas à arriver. Sa sœur partage alors l'aventure, jusqu'à rejoindre elle aussi l'équipe de France. Une histoire familiale qui accompagne les premières années d'une carrière déjà tournée vers le haut niveau.



Crédit : DR.

DE L'YONNE AUX JEUX OLYMPIQUES

Lorsqu'elle commence le haut niveau, les Jeux olympiques ne constituent pas encore un horizon certain. Le canoë féminin ne figure pas au programme. Il faut attendre, en 2016, l'annonce de son intégration aux Jeux de Tokyo 2020 pour que l'objectif devienne concret. La qualification devient alors une priorité. Mais le premier rendez-vous lui échappe. Avec son équipier, elle termine à la première place des bateaux non qualifiés. Une déception difficile à encaisser, d'autant que cette édition devait marquer une étape historique pour la discipline. L'échec ne referme pas la parenthèse olympique. Dès 2017, avec l'annonce des Jeux de Paris 2024, une nouvelle date s'inscrit dans son calendrier. Cette fois, elle décroche son billet. Une qualification qui ouvre les portes d'une expérience particulière, mais qui s'accompagne d'une pression considérable. « *On avait le sentiment que c'était vraiment l'événement de notre vie à ne pas rater* », explique-t-elle.

> *« Les JO, on avait le sentiment que c'était vraiment l'évènement de notre vie à ne pas rater. »*

La préparation n'a pas toujours été la période la plus agréable. Mais la compétition reste, elle, un souvenir à part. Eugénie Dorange évolue littéralement sur son terrain d'entraînement quotidien, qu'elle connaît depuis huit ans. Le bassin est familier, mais sa configuration olympique lui donne un visage inédit. Surtout, les supporters français sont au rendez-vous. « *C'était incroyable. On n'avait jamais eu autant de supporters sur une compétition* », se remémore-t-elle. Une première expérience olympique qui lui donne surtout envie d'y retourner, avec une ambition supplémentaire : décrocher une médaille.

LE BATAILLON DE JOINVILLE, UN AUTRE ÉQUIPIER

Pour vivre de sa passion, Eugénie Dorange peut aussi compter sur un équipier un peu particulier : l'armée. La céiste est aujourd'hui employée par la Marine nationale et rattachée au Bataillon de Joinville, une structure dédiée aux sportifs de haut niveau. Un dispositif qui rassemble des athlètes employés par les différentes armées – Terre, Air et Espace, Marine nationale – mais aussi par la Gendarmerie. L'histoire du bataillon remonte à l'époque où les sportifs de haut niveau effectuaient leur service militaire au sein de cette unité.

1998
Naissance le 9 juin, à Mulhouse.

1997
Naissance de sa sœur, le 29 janvier.

2005 et 2008
Années de naissance de ses frères.

2006
Débute au club de l'ocka.

2024
JO de Paris.

Depuis, sa vocation a évolué : il permet désormais à des champions de bénéficier d'un emploi au sein des armées pour se consacrer à leur discipline. Un moyen de professionnaliser des sportifs qui, sans ce soutien, auraient parfois du mal à vivre de leur pratique. Le dispositif constitue également un vivier important de médailles pour la France, aux Jeux olympiques et paralympiques, aussi bien en été qu'en hiver.

Pour Eugénie Dorange, cet engagement représente bien plus qu'une ligne sur un CV. « *C'est eux qui me permettent de vivre de mon sport* », souligne-t-elle. Elle tient d'ailleurs à mettre en lumière ce dispositif lorsqu'elle en a l'occasion, consciente du rôle qu'il joue dans son parcours et de l'importance de faire connaître ce soutien aux sportifs de haut niveau.

LE DROIT, UN AUTRE TERRAIN DE COMPÉTITION

Car Eugénie Dorange ne se résume pas à son bateau. En parallèle de sa carrière sportive, l'Auxerroise poursuit des études de droit, avec un objectif bien distinct : devenir avocate. Un double projet qui demande une organisation millimétrée. Les études à distance lui permettent de travailler depuis les lieux d'entraînement et d'adapter ses journées aux contraintes du sport de haut niveau. Mais cette souplesse a aussi son revers. Les compétitions internationales tombent régulièrement au moment des examens, notamment en janvier et en mai. Il faut alors négocier des aménagements avec les universités, parfois sans succès. « *Il y a des universités qui ne sont pas très compréhensives là-dessus* », regrette-t-elle. Ces difficultés lui ont même coûté plusieurs années. Elle raconte notamment avoir dû abandonner un master 1 faute de pouvoir déplacer des examens programmés pendant une compétition internationale. Dans une autre formation, le calendrier du master 2, avec une vingtaine de matières à passer en mai, s'avère incompatible avec ses échéances sportives.

Avec le temps, elle apprend à construire ses propres stratégies. En licence, elle répartit ses examens entre les deux semestres et la session de rattrapage d'août afin d'alléger sa charge de travail pendant les périodes de compétition. Une organisation qu'elle élabore souvent seule, faute de pouvoir échanger régulièrement avec d'autres étudiants. Pour autant, elle ne voit pas ses deux projets comme concurrents. « *C'est une rupture avec le sport de haut niveau. Ça me permet de penser à autre chose, de me concentrer sur autre chose et de faire travailler mon esprit aussi* », explique-t-elle. Le droit nourrit le sport, et inversement.

Enzo Beaudet


Retrouvez tous nos portraits sur journal-du-palais.fr